

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

• Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 12 et 27 mars 2025	3
• Approbation des comptes rendus des commissions municipales	3
• Compte rendu du Tableau des décisions du Maire n° 2025-17 à 2025-74	3
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10
• 2025-06-01 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal	10
• 2025-06-02 Approbation de la convention relative à l'agence postale communale	13
• 2025-06-03 Organisation des permanences juridiques gratuites au bénéfice des administrés – Autorisation de signature d'un contrat avec un avocat désigné par l'Ordre	13
FINANCES	13
• 2025-06-04 Garantie d'emprunt accordée à VILOGIA pour l'acquisition de 10 logements situés 5, rue du Bochu	13
• 2025-06-05 Fixation des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2026	14
RESSOURCES HUMAINES	14
• 2025-06-06 Modification des postes inscrits au tableau des effectifs et modification du tableau des effectifs	14
• 2025-06-07 Fixation du montant des avantages accessoires relatifs aux logements de fonction communaux	16
INFORMATIQUE	17
• 2025-06-08 Adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée <i>LA CANUT</i>	17
CADRE DE VIE	17
• 2025-06-09 Espace Naturel Sensible du Vallon de l'Yzeron : approbation des programmes et budget, et autorisation de signature de la convention 2025 de délégation de gestion	17
• 2025-06-10 Convention partenariale entre la commune de Francheville et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour le développement de l'économie de proximité 2025-2027	17
• 2025-06-11 Servitude pour la réalisation d'un poste de soutirage GRDF dans le Parc du Grillon	19
• 2025-06-12 - Convention relative à la mise à disposition d'un terrain privé pour le retournement du camion de collecte des ordures ménagères	19
• 2025-06-12 Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un terrain privé pour le retournement du camion de collecte des ordures ménagères Chemin de Montlivet	19
• 2025-06-13 Acquisition d'une parcelle, propriété de la société SAS Francheville au profit de la commune	21
SOLIDARITÉ	29

• 2025-06-14 Acquisition en VEFA du local sis 9 rue de l'Église afin de relocaliser l'EAJE Franch Mômes	29
• 2025-06-15 Attribution du marché public de restauration collective	31
• 2025-06-16 Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE	33
• 2025-06-17 Convention de partenariat pour la mise à disposition d'intervenants musique en milieu scolaire avec l'association Le Pôle de Coopérative Artistique	33
• 2025-06-18 Convention partenariale territoriale avec l'UNICEF	35
• 2025-06-19 Approbation de la convention unique relative au dispositif du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et de gestion partagée de la demande de logement social et des attributions 2025-2031	36
• 2025-06-20 Approbation de la convention de coopération relative à la Maison médicale de garde Lyon Ouest	36
<u>Questions diverses</u>	<u>37</u>

La séance est ouverte à 19 heures 01 sous la présidence de Mme POUZIN, Maire de Francheville.

Mme POUZIN.- Nous pouvons ouvrir cette séance du conseil municipal.

Je vous remercie d'être là, une nouvelle fois à l'Iris, nous reprendrons nos séances à l'hôtel de ville lors du prochain conseil municipal, au mois de septembre. Le mobilier n'est pas encore arrivé à l'Hôtel de Ville, mais cela ne saurait tarder.

Je vais laisser Jade Arbey procéder à l'appel, et je désigne Sophie Pagnoud, secrétaire de séance.

(Mme Arbey procède à l'appel.)

Présents à la séance :

Claire POUZIN, Laurence MARCASSE, Daniel AUDIFFREN, Sophie PAGNOUD, Olivier de PARISOT, Christine BARBIER, Jean-Paul VERNAT, Patricia MORIN, Christophe CERTIN, Claire BEN SLIMANE, Laëtitia SERIS, Marie-Christine BILLE, Marc VINCENT, Xavier ECHANIZ, Francis TREMBLEAU, Baudouin LACHETEAU, Philippe SAROLI, Géraldine LEMAL, Arnaud DEVILDER, Dominique LI-VIGNI, Bertrand JOSPIN, Loïc JOSPIN, Anne-Sophie ZEITOUN, Jade ARBEY, Jacqueline LEBRUN, Caroline PARIS, César DELEUSE, Hélène DUVIVIER, Aliénor PERRARD, Andreu CALVO HUGUET, Olivier ROCHE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Benoit ASTIER à Christophe CERTIN, Rosalie DOUYON à Géraldine LEMAL.

Secrétaire de séance : Sophie PAGNOUD.

◆◆◆◆◆

- **Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 12 et 27 mars 2025**

Mme POUZIN.- Avez-vous des remarques sur les procès-verbaux des conseils municipaux précédents, des 12 et 27 mars ?

M. ROCHE.- Je vous ai transmis les quelques erreurs relevées. Pour les éviter, je donnerai à l'avenir mes notes à la sténotypiste.

Mme POUZIN.- Merci. Je les ai transmises à l'administration.

Y a-t-il des remarques supplémentaires ? Non.

- **Approbation des comptes rendus des commissions municipales**

Mme POUZIN.- Y a-t-il des remarques relatives au compte rendu des commissions municipales ?

(Il n'y en a pas.)

- **Compte rendu du Tableau des décisions du Maire n° 2025-17 à 2025-74**

Mme POUZIN.- Y a-t-il des remarques sur ces décisions ?

M. DELEUSE.- Merci, Madame le Maire.

Dans les décisions qui ont été prises, nous avons vu beaucoup d'éléments sur les travaux de l'Hôtel de Ville, pourrions-nous avoir accès à une vision consolidée, car il y a beaucoup de plus et de moins sur différentes parties du chantier, pour savoir où nous en sommes à ce jour par rapport au prix de départ ?

Mme POUZIN.- Oui, nous vous les transmettrons.

M. ROCHE.- Je voulais poser une question urgente suite à votre participation, hier, au CoPil de Charial, pourriez-vous nous faire une restitution de cette réunion, car vous en avez fait une priorité municipale ?

Mme POUZIN.- Je vous ferai une restitution, mais pas ce soir parce que j'attends les comptes rendus et certains éléments de la Métropole, mais il n'y a pas de souci, je vous ferai une restitution de ce CoPil qui s'est tenu hier à la Métropole.

(Mme Lebrun entre en séance à 19 h 05).

M. ROCHE.- Concernant les décisions du Maire, il n'y a pas moins de 11 décisions au sujet de l'Hôtel de Ville. Tous ici, qui étaient élus précédemment, vous avez dénoncé le coût dispendieux de cette rénovation.

Ce soir, je vous épargne vos critiques sur cet équipement public. Il répond à des contraintes réglementaires d'accessibilité et thermiques et, accessoirement, au confort d'utilisation.

De là, à dépenser à nouveau plus de 70 000 € net – je réponds, de ce fait, à la question de M. Deleuse sur le bilan de ces dépenses – de plus que le budget initial, qui était déjà calibré à 2 M€, il y a un pas que vous n'hésitez pas à franchir aujourd'hui !

Madame le Maire, à combien allez-vous boucler ce chantier qui n'en finit pas depuis deux ans ?

M. Rantonnet n'est plus là. Il a les épaules bien larges, mais vous ne pourrez pas éternellement tout faire reposer sur sa responsabilité.

Au sujet des écoles, pas moins de huit nouvelles décisions pour augmenter la dépense. Après cinq années d'adjointe à l'enfance, mieux vaut tard que jamais pour rattraper le retard pris sur les équipements scolaires.

Par contre, vos nouveaux recrutements sur des compétences qui ne sont pas obligatoires contribuent à la dérive de la dépense publique courante, nous y reviendrons.

Mme MARCASSE.- Bonsoir, Monsieur Roche,

Je vais vous répondre sur l'hôtel de ville. L'engagement a été fait sous le mandat précédent, nous n'allons pas dépasser les 2 M€, puisque vous avez vu des plus et des moins dans le tableau. Le budget était celui-là, il ne sera pas dépassé.

Mme POUZIN.- Concernant les travaux dans les écoles, qu'est-ce qui n'est pas obligatoire ? La végétalisation des cours d'école ? Elle a été payée par le budget de la Conférence métropolitaine des maires, par la CTM.

Quant aux travaux d'agrandissement de l'école du Bourg, ils sont très importants compte tenu des besoins.

M. ROCHE.- Les travaux sont nécessaires, bien évidemment, c'est le recrutement des compétences que vous avez fait en supplément qui n'est pas nécessaire.

Mme POUZIN.- Je croyais que nous étions dans les décisions du maire.

M. ROCHE.- Oui.

Mme POUZIN.- C'est aussi un besoin.

Avez-vous d'autres questions relatives aux décisions du maire ? Madame Lebrun.

Mme LEBRUN.- Pardon, ma question ne porte pas sur les décisions du maire, mais nous avons appris qu'une soirée du personnel communal était prévue lundi, le 30. Je voulais simplement savoir si les élus y étaient conviés ?

Mme POUZIN.- Nous pourrions aborder ce point un peu plus loin dans le conseil municipal.

ACTE EST DONNE DE LA COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE.

Mme POUZIN.- Avant d'aborder la première délibération, j'imagine que tous les groupes politiques ont reçu la proposition d'amendement du groupe Francheville respire.

Mme PERRARD.- Je ne l'ai pas envoyée aux autres groupes.

Mme POUZIN.- Je pensais que vous l'aviez envoyé à tout le monde.

Nous pouvons peut-être en faire une photocopie pour que chacun puisse l'avoir ?

Mme LEBRUN.- Oui, ce serait bien.

Mme POUZIN.- Nous allons imprimer l'amendement proposé par Francheville Respire.

Le procès-verbal du compte rendu du conseil municipal du 12 mars est-il approuvé ?

(Il est procédé au vote.)

LE PROCES-VERBAL DU 12 MARS 2025 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme POUZIN.- Le PV du 27 mars ?

LE PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2025 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

En attendant, je peux vous laisser éventuellement présenter votre amendement.

Mme DUVIVIER.- Nous pouvons peut-être en laisser prendre connaissance, nous le ferons dans le cadre de notre intervention.

Il faut d'abord présenter l'amendement ?

Mme POUZIN.- Oui, c'est dans ce sens-là.

Mme PARIS.- Je n'avais pas de question particulière, sauf que nous posons la question de savoir si les élus sont invités à l'événement qui concerne les agents et qui *a priori* vient en remplacement du Noël des agents qui n'a pas eu lieu compte tenu du contexte politique.

Nous avons eu un défaut d'invitation à l'inauguration de la passerelle.

Ce soir, nous apprenons en séance qu'il y a un amendement de l'autre groupe, il semblerait que celui de M. Roche n'a pas non plus été destinataire.

Cela commence à faire beaucoup.

Mme POUZIN.- L'amendement est arrivé plus que hors délai, puisqu'il est arrivé hier. Excusez-moi, j'ai pensé qu'il avait été envoyé par le groupe Francheville Respire.

En ce qui concerne la soirée des agents, ce n'est pas en remplacement des vœux des agents, ceux-ci ont été annulés. C'est un événement qui a lieu tous les ans et auquel l'opposition n'a jamais été conviée.

Mme PERRARD.- Toutes mes excuses pour l'amendement, c'est simplement dû au fait que je ne connais pas le protocole à ce sujet.

Mme PARIS.- Il y a un règlement intérieur qui est applicable en ce moment.

Mme PERRARD.- Il n'est pas spécialement écrit qu'il faut que le groupe l'envoie aux autres. Je l'ai donc envoyé à Madame le Maire.

Mme PARIS.- Qui aurait dû le répercuter.

(Copie de l'amendement est remis aux élus.)

Mme POUZIN.- Je laisse un petit moment afin que les groupes Vivre Francheville et Nous, Franchevillois afin qu'ils prennent connaissance de l'amendement.

Mme PARIS.- Je ne sais pas comment vous voulez procéder, mais nous demanderons une suspension de séance, s'il vous plaît, puisque notre groupe n'a pas pu échanger sur ce texte.

Mme POUZIN.- Il n'y a pas de souci, nous pouvons faire une suspension de séance de cinq minutes ?

Mme PARIS.- Nous pouvons faire cette suspension après la présentation.

Mme POUZIN.- Francheville Respire, je vous laisse présenter votre amendement.

Mme DUVIVIER.- C'est un amendement qui porte sur l'article 34 qui régit la libre expression à la fin du Franch'Mag.

En commission Ressources, il a été souligné que vous aviez modifié la répartition de cette libre expression en réduisant votre partie, nous reconnaissons que c'est un geste plus démocratique que ce qui existait auparavant.

En se basant sur le nombre d'élus, la liste majoritaire a cette prime majoritaire et a forcément 75 %, il est vrai que c'est assez disproportionné.

J'avais souligné que toutes les communes ne fonctionnaient de cette façon, j'ai d'ailleurs reçu celui de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or qui commence ainsi : *« Afin de laisser plus de place au débat démocratique, les élus majoritaires ont décidé de renoncer à un espace d'expression au profit des élus non majoritaires »*.

Ce n'est pas le choix que vous avez fait, vous avez choisi de conserver une partie de cet espace qui, depuis le précédent mandat, a été fortement dévoyé, car il concernait souvent des sujets non liés à la ville, et il s'agissait très souvent d'attaques, essentiellement contre la Métropole, parfois contre moi, parfois nommément – je précise que ce n'était pas vous - avec éventuellement de gros mensonges tels que : *« Le barrage est un projet des écologistes de la Métropole »* ou que j'aurais voté pour un barrage plus petit. Cela avait été écrit dans cet espace, mais nous ne pouvons rien dire, parce qu'il s'agit de la liberté d'expression, que ce n'est pas diffamatoire mais simplement un mensonge, ce qui n'est pas puni par la loi. Cela a été ainsi durant les deux précédents mandats, essentiellement depuis mon élection à la Métropole.

Le dernier Franch'Mag n'a pas fait exception, parce qu'il est fait état de charges contre la Métropole sur des sujets qui ne sont pas du tout communaux. C'est dommage, j'aurais préféré que l'on passe à quelque chose d'un peu différent, mais vous persistez.

Le fait que vous conserviez une part de libre parole, c'est votre choix, nous ne pouvons évidemment pas vous en empêcher. En revanche, ce qui nous pose problème dans votre proposition : si c'est le pourcentage des voix au deuxième tour qui est retenu, que se passe-t-il en cas de création d'un nouveau groupe dans la vie du conseil municipal ? Que se serait-il passé dans la précédente mandature où il y a eu des créations de groupes ? Comment fait-on dans ce cas-là ?

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de conserver cette répartition, qui est un peu plus équitable, c'est-à-dire la moitié de l'espace pour vous et le reste pour l'opposition, mais en prenant en compte le nombre d'élus plutôt que le pourcentage des voix, car les groupes peuvent se modifier à un moment, ce qui vous obligerait à refaire un règlement intérieur, puisque vous n'avez pas le droit de priver un groupe de liberté d'expression.

C'est une proposition qui est dans le même esprit que ce que vous vouliez faire, mais qui sera plus compatible avec la vie du conseil municipal, sinon expliquez-moi comment vous ferez si un nouveau groupe se crée dans la vie du conseil.

Mme POUZIN.- Nous n'avons pas eu de tribune quand nous avons constitué un groupe, nous sommes toujours là.

Mme DUVIVIER.- Vous auriez pu le revendiquer.

Mme POUZIN.- Nous aurions pu le revendiquer, nous ne l'avons pas fait, nous existons, cela ne nous a pas empêchés de répandre notre vision de la ville. Je ne pense pas que vous soyez toujours très tendres dans vos tribunes, c'est de bonne guerre, c'est aussi l'objectif des tribunes politiques.

Le règlement proposé fait preuve d'un peu plus d'ouverture, et vous donne l'occasion de développer une idée, alors que ce n'était pas le cas avant.

Daniel Audiffren, vous souhaitez prendre la parole ?

M. AUDIFFREN.- Merci, Madame le Maire.

Madame Duvivier, notre politique n'est pas de faire l'inventaire de toutes les originalités qui peuvent exister dans les 59 communes de la métropole de Lyon. Saint-Cyr-au-Mont-d'Or prend ses décisions, est-il pertinent de s'aligner sur les bêtises de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ? Je n'en suis pas persuadé.

L'amendement proposé par le groupe Francheville Respire est assez curieux, que propose cet amendement ? Il propose de répartir le nombre de caractères au bénéfice du groupe Francheville Respire. J'ai pu faire les calculs, puisque j'ai eu la chance d'avoir cet amendement, hier.

Personne n'est ennemi de ses intérêts, je veux bien l'entendre dire, mais il me semble que le groupe Francheville Respire pousse le bouchon un peu loin. J'ai comparé la version du règlement intérieur qui est à l'ordre du jour du conseil municipal avec la version proposée par l'amendement n° 1. J'ai fait quelques calculs, j'ai été à l'école de la République, on m'a appris à lire, à écrire et à compter, j'ai donc fait quelques calculs simples. J'ai constaté qu'avec votre proposition :

- notre groupe Ensemble pour Francheville perdait 76 caractères ;
- le groupe Vivre Francheville de Mme Paris gagnait 17 petits caractères ;

- le groupe Nous, Franchevillois perd gros, puisqu'il perd 178 caractères ;
- le groupe Francheville Respire rafle la mise et gagne 236 caractères.

Je tiens les calculs à votre disposition.

Je tiens à souligner que cet amendement est au bénéfice de Francheville Respire. Je comprends que vous le présentiez, puisque c'est à votre bénéfice quasiment exclusif, puisque Mme Paris pourrait gagner 17 petits caractères, ce n'est pas grand-chose.

Je voulais le souligner, ayant eu le temps de faire les calculs. Ne venez pas me dire que les calculs sont faux, je les ai refaits plusieurs fois, et je peux garantir qu'ils sont justes.

Mme POUZIN.- Madame Perrard, vous avez la parole, puis nous ferons une suspension de séance.

Mme PERRARD.- Les calculs que j'ai rédigés sont peut-être faux, mais le principe est simple, il s'agit de diviser le nombre total de caractères disponibles par deux, en laissant la moitié, soit finalement plus ou moins les 51 % de voix, au groupe Ensemble pour Francheville, et de diviser la deuxième moitié par sept, c'est-à-dire le nombre d'élus d'opposition, puisque le CGCT consacre à leur bénéfice un droit individuel d'expression. C'est en ce sens qu'il est important pour nous de présenter cet amendement : la liberté d'expression devrait être attribuée aux élus en tant qu'individus et non pas à un groupe politique.

M. AUDIFFREN.- Je n'ai pas dit que vos calculs étaient faux, j'ai dit qu'ils conduisaient à un résultat qui était à votre bénéfice exclusif.

Mme PERRARD.- Pas du tout, puisque nous sommes trois élus d'opposition à Francheville Respire, nous aurons le même nombre de caractères que Vivre à Francheville.

M. AUDIFFREN.- Vous niez l'évidence, Madame Perrard.

Mme POUZIN.- Nous allons suspendre la séance une dizaine de minutes.

Madame Duvivier, vous avez la parole pour un tout petit complément, s'il vous plaît.

Mme DUVIVIER.- Dans le mandat précédent, il n'y a pas eu que le moment où vous avez créé votre groupe, quelque chose s'est passé au tout début du mandat, à savoir que l'opposition était dans le même groupe et que nous avons ensuite séparé notre groupe en deux. Comment auriez-vous fait dans ce cas-là avec votre règlement actuel ?

Mme POUZIN.- Je ne suis pas certaine que ce soit le moment de refaire le passé.

Mme DUVIVIER.- Cela peut arriver. On a le droit de créer un groupe. Comment ferez-vous si un groupe se crée ? Quelle parole lui sera donnée ?

Mme POUZIN.- Nous y réfléchirons le moment venu. Ce règlement intérieur est valable pour une microscopique année, à savoir qu'à partir du mois de septembre, avec la réserve électorale, vous aurez toujours le droit de vous exprimer librement dans le magazine municipal, mais pas nous.

Nous pouvons laisser le choix à l'exécutif prochain de réfléchir à cette question de création de groupes.

Je suspends la séance.

(La séance, suspendue à 19 h 26, est reprise à 19 h 29).

Mme POUZIN.- Nous reprenons les débats.

Avez-vous quelque chose à ajouter ou pouvons-nous passer au vote de cet amendement ?

Monsieur Roche ?

M. ROCHE.- Au-delà du fait que cet amendement m'enlèverait beaucoup de possibilités d'expression, comme l'a dit M. Audiffren - je n'ai pas vérifié les calculs, mais je les prends en l'état – il est rédigé en écriture inclusive, ce qui me dérange un peu.

(Rires.)

J'ai une solution à la question qui a été évoquée sur les créations de groupes : chaque groupe a autant de caractères, peu importe le nombre d'élus. Ainsi, si d'autres groupes se créaient dans le futur, nous aurions déjà une solution. C'est une contre-proposition à cet amendement que je ne voterai pas, bien évidemment.

Mme POUZIN.- Je vous remercie.

Caroline Paris ?

Mme PARIS.- Nous voterons contre cet amendement. Irrégularité en la forme, nous le constatons ce soir, dans la mesure où il n'a pas été transmis à notre groupe ni, *a priori*, à M. Olivier Roche. Sur le fond, nous ne sommes absolument pas d'accord avec la position de Francheville Respire sur cette mouture.

En revanche, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu un travail collaboratif sur la rédaction de ce règlement, et qu'il soit présenté seulement au mois de juin. Nous vous avons sollicitée à plusieurs reprises, il me semble que nous aurions pu avoir un travail rédactionnel un peu plus propre, un peu plus audacieux, et toujours dans le respect des groupes qui composent ce conseil municipal, mais nous y reviendrons quand il sera question du règlement dans sa globalité.

Nous allons donc nous y opposer.

Je rebondis sur ce qu'a dit M. Audiffren en évoquant Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, en parlant de bêtises. Je ne crois pas qu'il y ait de bêtises dans une mouture de règlement intérieur qui traite d'un droit fondamental, qui est celui de l'expression qui doit être accordée aux conseillers municipaux, notamment à ceux de l'opposition. Il n'est pas exclu qu'il y ait eu, pour le coup, un travail collaboratif.

Madame le Maire, vous évoquiez le fait que, lorsque vous avez été dissociés de Michel Rantonnet, vous n'aviez pas de tribune dans le magazine de la commune, je tiens à souligner que vous étiez toutefois dans la majorité. Or, nous savons très bien que le magazine municipal ouvre une exposition aux groupes majoritaires dont l'opposition ne bénéficie évidemment pas, et encore moins quand on n'est pas invité aux événements de la commune.

Merci.

Mme POUZIN.- Vous n'êtes pas des élus bâillonnés. Dès le début, nous avons dit que ce règlement intérieur serait travaillé en commission Ressources. Je pense que vous avez été plus qu'entendus en commission Ressources sur les remarques que vous avez faites. Nous avons également dit au début de ce mandat qu'il n'y avait pas de cogestion, excusez-nous d'être majoritaires et de prendre des décisions.

Concernant le barbecue des agents, il a lieu depuis des années. Vous gardez les mêmes accointances et vous êtes au courant depuis bien longtemps qu'il y a des barbecues, mais c'est maintenant que vous vous en offusquez.

Je passe cet amendement au vote.

(Il est procédé au vote.)

L'AMENDEMENT EST REJETE A LA MAJORITE – VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE RESPIRE – VOTE CONTRE DES GROUPES ENSEMBLE POUR FRANCHEVILLE, VIVRE FRANCHEVILLE ET NOUS, FRANCHEVILLOIS.

ADMINISTRATION GENERALE

• 2025-06-01 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Lors de la commission Ressources, des observations ont été remontées et ont abouti à quelques modifications complémentaires, que vous avez pu lire dans le compte rendu de la commission.

Je tiens à rappeler que l'espace total est maintenant de 5 500 caractères contre 4 525 auparavant, le nombre de caractères passe :

- de 8 550 à 2 825 pour le groupe Ensemble pour Francheville ;
- de 675 à 1 162 pour le groupe Vivre Francheville ;
- de 675 à 943 pour le groupe Francheville Respire ;
- à 571 pour le groupe Nous, Francheville. Auparavant, Monsieur Roche, vous en auriez eu 225.

De plus, chaque groupe bénéficie de 50 caractères supplémentaires pour le titre.

Madame le Maire, je vous redonne la parole.

Mme POUZIN.- Y a-t-il des interventions particulières suite à la présentation de ce règlement intérieur ?

Caroline Paris ?

Mme PARIS.- Nous allons voter contre la proposition de règlement intérieur.

Madame Marcasse, vous l'avez souligné, il y a eu quelques avancées sur la réduction du délai de transmission des questions diverses et une refonte dans la répartition des espaces attribués à chacun des groupes.

Je relève la difficulté technique qu'a soulignée Mme Duvivier : s'il devait y avoir des créations de nouveaux groupes, le rapport au suffrage rendrait bien compliquée l'application du règlement sur l'exercice de ce droit, qui est important. Au vu du délai qui s'est écoulé pour comparer la nouvelle mouture du règlement, simplement dire que l'on devrait attendre d'aviser, le cas échéant, si un tel événement survenait, cela ne me semble pas de bon augure, normalement un règlement est censé contenir des dispositions générales qui n'ont pas vocation à être modifiées à chaque événement qui pourrait intervenir au sein de la commune.

Madame le Maire, vous dites qu'il n'a jamais été question de cogestion, je le redis, nous n'avons pas demandé de cogestion, nous avons simplement été attentifs à cette question du règlement intérieur, car dans la mouture applicable aujourd'hui - puisque

celle que vous présentez n'a pas été encore votée - on s'était grandement éloigné d'une démocratie locale, on partait donc d'extrêmement loin. Nous voulions être dans une démarche constructive pour que tout fonctionne correctement, il me semble d'ailleurs, depuis que vous êtes maire, que nous sommes dans ce travail concerté, les choses se passent correctement en commission, nous sommes plutôt constructifs et vous n'hésitez pas à reprendre un certain nombre de nos idées pour vous les attribuer. Ce n'est pas une histoire de cogestion, mais une histoire de réflexion commune sur des choses qui concernent le fonctionnement du conseil municipal.

Nous regrettons que ce débat ne se soit tenu qu'en commission. Il est vrai que vous nous avez entendus, je me permets toutefois de souligner que ce qui a été modifié relève essentiellement de tournures de phrases qui pouvaient être sujettes à différentes interprétations et rendent difficile l'application du règlement intérieur, nos demandes en ce sens n'ont été que pour éviter les difficultés d'interprétation de ce règlement qui va nous tenir sur ce mandat.

En revanche, les demandes que nous vous avons faites tiennent à la vie municipale, mais notre demande de rétablir la conférence des présidents n'a pas reçu d'écho favorable de votre part, alors qu'il me semble que nous sommes maintenant sur des débats plutôt constructifs et sereins, la conférence des présidents n'est pas un sujet politique ni pour vous ni pour nous, ce sont des échanges qui se tiennent en amont du conseil municipal pour permettre de meilleurs échanges sur les événements de la commune sur ce qu'il s'y passe et sur la préparation du conseil municipal, ce n'est pas public, il n'y a pas la presse, c'est un événement que l'on rajoute tous les trois mois, ce qui ne me semble pas insurmontable dans une vie locale. Nous sommes conseillers d'opposition, nous travaillons beaucoup en ayant des activités par ailleurs, nous nous y serions pliés bien volontiers.

Ces conférences ont toujours existé, elles ont été supprimées à l'époque par Michel Rantonnet au motif qu'un certain nombre de présidents de groupe ne venaient pas à ces événements. Vous pouvez constater que le groupe Vivre Francheville est chaque fois présent aux événements de la commune et aux commissions et que nous n'hésitons pas à échanger de façon paisible avec vous, nous trouvons donc cela dommage. C'est pour une question de principe que vous avez décidé de ne pas aller dans ce sens, c'est assez regrettable.

Je salue Mme Marcasse pour le travail de simplification qui a été fait, mais la simplification ne doit pas exclure un certain nombre de précisions et peut-être de rajouter à ce qui n'existe pas dans la mouture actuelle du règlement intérieur, d'autant plus que les élus que nous sommes respectons strictement la place de chacun qu'elle soit majoritaire ou d'opposition.

Merci.

Mme POUZIN.- Olivier Roche ?

M. ROCHE.- Merci.

Je note également des avancées démocratiques dans ce nouveau règlement intérieur, je vous en remercie.

Toutefois, il aurait été plus sincère de faire preuve de cette ouverture démocratique avant ce changement. En effet, vous n'êtes pas obligée de faire respecter le délai des questions diverses, d'autant plus que je vous avais bien précisé que ce délai ne respectait pas la jurisprudence.

De plus, je suis forcé de constater que l'information des élus demeure bien insuffisante. Deux exemples très récents :

1. J'ai demandé à consulter, comme vous le savez, l'étude du programmiste pour le projet de future école de Bel Air et j'ai fini par avoir une réponse cet après-midi avec un rendez-vous, comme première proposition, jeudi prochain ;
2. un audit de notre police municipale a été mené, audit bien nécessaire au vu de la faiblesse de notre effectif et de nos difficultés de recrutement malgré une délégation à Mme Pagnoud depuis cinq ans. Je vous ai tendu la main à plusieurs reprises pour travailler sur le sujet ; en vain.

J'espère que le passage de BFMTV pour témoigner des souffrances de nos habitants dues à l'insécurité amènera une vraie priorité à la première de nos libertés.

Aussi, je voterai contre ce règlement malgré, je le redis, les avancées qui me paraissent insuffisantes.

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Nous avons quelques autres commentaires, je peux vous en faire part, article par article. Ce sont des sujets que nous avons éventuellement abordés en commission, ou pas.

Mme POUZIN.- Allez-vous refaire les mêmes commentaires que ceux faits en commission ?

Mme DUVIVIER.- Non, pas forcément.

Mme POUZIN.- Vous avez une commission pour faire ce travail. Nous avons pourtant pris le temps d'échanger en commission.

Mme DUVIVIER.- Ce sera rapide, il n'y en a pas beaucoup : quatre ou cinq.

Article 20 : Nous nous demandons qui jugera du caractère hors sujet d'une intervention, puisque vous précisez que le maire peut couper la parole si une intervention est hors sujet. La question qui se pose est : quelle est la définition du hors sujet et qui en juge ? Est-ce le maire, seul ?

Article 22 : il est indiqué que le maire décide d'une suspension de séance, et même qui la demande. Vous venez de nous démontrer que, *a priori*, si nous demandons une suspension de séance, vous ne la refusez pas, mais ce n'est pas écrit comme cela. Cela aurait pu être écrit de cette façon : n'importe quel conseiller peut demander une suspension de séance.

Mise en place du référendum local : il n'y en avait pas, nous trouvons donc cela très bien. En revanche, il y a une ambiguïté, car il est dit : « *Le conseil municipal peut soumettre un référendum local* », mais il est dit ensuite « *Le maire peut proposer [...]* ». Est-ce le maire ou le conseil municipal ? Ce n'est pas très clair.

Article 32 : vous l'avez déplacé, mais pour autant nous ne voyons pas l'intérêt de cet article qui dit simplement que les élus peuvent écrire au maire qui accuse réception. Comme nous l'avions dit en commission, n'importe qui peut écrire au maire et le maire en accusera réception, il n'est pas interdit d'écrire au maire. Cet article nous paraît sans intérêt, il pourrait être enlevé ; vous ne le ferez pas, car on ne va pas changer.

Nous voterons contre ce règlement intérieur, puisque vous avez écarté notre amendement qui n'était pas égoïste, c'était une retombée mais ce n'était pas son but, sa finalité était d'avoir une solution dans la vie du conseil, parce que ce sont les élus qui doivent s'exprimer et pas des pourcentages à une élection, chaque élu a le droit de s'exprimer.

Mme POUZIN.- Je note le vote contre d'une avancée pourtant démocratique qui vous donne, notamment à vous, Monsieur Roche, l'opportunité de vous exprimer un peu plus longuement qu'un format SMS.

Je passe ce règlement au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A LA MAJORITE. VOTE CONTRE DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE, FRANCHEVILLE RESPIRE ET NOUS, FRANCHEVILLOIS.

- **2025-06-02 Approbation de la convention relative à l'agence postale communale**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-03 Organisation des permanences juridiques gratuites au bénéfice des administrés – Autorisation de signature d'un contrat avec un avocat désigné par l'Ordre**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

Je mets donc la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

FINANCES

- **2025-06-04 Garantie d'emprunt accordée à VILOGIA pour l'acquisition de 10 logements situés 5, rue du Bochu**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-05 Fixation des tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2026**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

(Il n'y en a pas.)

Je mets donc la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

RESSOURCES HUMAINES

- **2025-06-06 Modification des postes inscrits au tableau des effectifs et modification du tableau des effectifs**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Si vous me le permettez, Madame le Maire, avant de vous rendre la parole, je voudrais répondre à la question que M. Roche m'a posée sur les effectifs, suite à la Commission Ressources. Ce n'est pas dans le cadre des questions orales, mais dans celui de la commission Ressources.

Monsieur Roche, vous avez souhaité connaître l'impact budgétaire 2025, puis en année pleine, des évolutions envisagées au tableau des effectifs (créations, suppressions, évolutions de grade) :

- ☞ pour l'année 2025, le coût estimé de ces évolutions (créations, suppressions et évolutions de grade) est de 65 k€ ;
- ☞ en année pleine, cet impact s'élève à 112 k€, ce qui représente une augmentation d'environ 1 % de la masse salariale.

Il est important de souligner que notre masse salariale a déjà connu une augmentation de 2 % de juin 2024 à juin 2025, elle est incompressible, directement liée à la GVT. S'il est besoin de vous rassurer, les ajustements que nous proposons ce soir ont été soigneusement intégrés dans notre stratégie de maîtrise de la masse salariale. La réorganisation que nous proposons a été élaborée avec un double objectif : répondre à des besoins concrets pour la commune, c'est d'abord maîtriser la masse salariale, chaque évolution a été étudiée pour optimiser nos ressources, mais aussi de besoins d'une ville en développement :

- Nous avons jugé essentiel de doter notre collectivité d'un service juridique interne, indispensable face à la complexité croissante des dossiers, et cela nous permettra de mieux défendre les intérêts de la commune et d'assurer une meilleure conformité des actions ;
- Sur le plan technique, la gestion de nos bâtiments exige des compétences pointues. Jean-Paul Vernat pourra vous détailler l'importance de ces expertises pour assurer une gestion efficace et pérenne de notre patrimoine ;

- L'agrandissement du groupe scolaire du Bourg à l'été 2025 générera naturellement une charge supplémentaire pour l'entretien des locaux que nous avons dû anticiper.

Ces ajustements sont donc pensés comme des investissements nécessaires pour le bon fonctionnement de nos services et pour accompagner au mieux le développement de notre commune.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Monsieur Roche.

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Monsieur Vernat.

M. VERNAT.- Je voulais apporter quelques compléments sur le poste « chargé de mission fluides » créé au sein de la DST.

L'arrivée de notre mandat, en 2020, a coïncidé avec la naissance des lois, décrets et règles de construction issus des lois ELAN, climat et résilience, avec des déclinaisons pratiques telles que le décret tertiaire, la règle de construction RE2020, la lutte contre le réchauffement climatique et les objectifs en matière de baisse des gaz à effet de serre, les fameux « GES ».

Encore fallait-il savoir de quoi l'on parlait mais, à l'époque : l'inventaire de nos bâtiments, la connaissance de leur vétusté, nos consommations d'énergie et nos usages étaient sous-traités à des prestataires tels que Dalkia, SIGERLY ou à nos assureurs, autant vous dire que l'on ne maîtrisait pas grand-chose.

Dès 2021, ont été mis en place : le pilotage du patrimoine avec le SDIE - Schéma directeur immobilier et énergétique - la planification des rénovations pour atteindre les objectifs du décret tertiaire, l'intégration dans les cahiers des charges des nouveaux bâtiments des règles environnementales, comme la RE2020. Mais, ce n'est pas tout, parmi les éléments essentiels de la rénovation énergétique figurent les actions de sobriété, des actions de terrain plus que des actions constructives, du dialogue avec des usagers pour défendre les valeurs de la commune, mais aussi la connaissance des nouveaux outils qui sont installés dans le cadre des réhabilitations, je pense notamment à la GTB - Gestion Technique des Bâtiments – ce qui demande aux techniciens de la commune et aux usagers l'apprentissage de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies.

Cette évolution de poste est donc totalement indispensable pour manager nos bâtiments.

Je vous redonne la parole, Madame le Maire.

Mme POUZIN.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Caroline Paris ?

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire.

Nous ne nous opposerons pas à cette délibération, il y a des bonnes choses et il est évident qu'avec l'évolution de notre commune des besoins spécifiques de plus en plus techniques apparaissent et nécessitent de repenser le tableau des effectifs.

Je relève toutefois que vous restructurez surtout les postes de direction de service, ce qui est certainement une bonne chose, je n'en doute pas. Nous aurions aimé qu'il y ait aussi une réflexion pour conforter certains services qui sont dispensés directement aux Franchevillois, notamment à la médiathèque afin de permettre des ouvertures de meilleure ampleur et des accès facilités aux écoles.

J'imagine que l'on reviendra plus tard sur ce point, puisque nous avons posé une question diverse à ce sujet, mais nous regrettons la suppression des postes de gardiens dans nos écoles, mais nous en parlerons plus tard. Merci.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Olivier Roche ?

M. ROCHE.- Merci. Puisque Madame Marcasse a répondu à ma question, je vais modifier un peu mon intervention.

Une nouvelle évolution des effectifs nous est proposée ce soir. Ce qui m'embête, c'est que, en 2024, vous aviez voté un prévisionnel sans augmentation d'emplois or, nous avons déjà évoqué le sujet, il y a eu depuis des embauches, ce qui était déjà un premier mensonge par rapport à votre vote. En 2025, vous avez eu trois mois de mandat, on a voté un BP, et là encore, on vient voter des embauches supplémentaires. C'est donc un nouveau mensonge par rapport à ce que l'on a voté.

Vous allez tout droit dans une impasse budgétaire. Je suis très inquiet ; en tant que lanceur d'alertes, je continuerais de prévenir tous les habitants des catastrophes à venir quand vous n'aurez d'autre choix que d'augmenter les impôts, après nous avoir conduits dans cette impasse budgétaire. Pour l'heure, vous dites qu'il n'y aura pas d'augmentation, qu'en théorie, cela passe, mais en réalité, c'est plus complexe et à un moment cela explosera.

Je voterai donc contre cette délibération.

Mme POUZIN.- D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Calvo Huguet ?

M. CALVO HUGUET.- Merci, Madame le Maire.

Nous notons que le poste de responsable du secteur médiathèque passe de catégorie B à la catégorie C. C'est peut-être une bonne chose pour maximiser les chances d'embaucher quelqu'un, nous pensons néanmoins que c'est une stratégie à laquelle il faut faire attention, il faut embaucher une personne, mais il faut qu'elle ait les compétences. D'une manière générale, essayer d'embaucher en passant par une démarche de « dévalorisation du grade » n'est pas une bonne stratégie.

C'est simplement une note, ce n'est pas une critique, mais c'est une démarche qu'il ne faut pas généraliser.

En revanche, nous sommes d'accord avec la totalité de la délibération, nous voterons pour.

Mme MARCASSE.- Je précise que nous ouvrons le poste à la catégorie C, mais nous ne disons pas que nous l'embauchons à C. Cela nous permet de toucher un peu plus de profils, mais le poste sera bien en B.

Mme POUZIN.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE NOUS, FRANCHEVILLOIS.

- **2025-06-07 Fixation du montant des avantages accessoires relatifs aux logements de fonction communaux**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

INFORMATIQUE

- **2025-06-08 Adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée *La Canut***

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

CADRE DE VIE

- **2025-06-09 Espace Naturel Sensible du Vallon de l'Yzeron : approbation des programmes et budget, et autorisation de signature de la convention 2025 de délégation de gestion**

(Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-10 Convention partenariale entre la commune de Francheville et la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne pour le développement de l'économie de proximité 2025-2027**

(Présentation de la délibération par Mme Morin.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- C'est une très bonne initiative, très louable, nous sommes ravis de voir que vous mettez en œuvre ce que vous nous aviez promis. Auparavant, notre maire résumait le commerce à Carrefour, il est bien de voir que nous avons beaucoup de commerces à Francheville.

J'ai trouvé que l'annexe était assez précise et donnait de nombreux détails, en revanche, la délibération est plus légère. Faut-il en conclure qu'il y aura d'autres délibérations au fur et à mesure de l'avancement de ce plan ? Devons-nous considérer

que l'annexe est votre plan d'action ou échangerons-nous sur le plan d'action lui-même et sur la dynamisation du commerce ?

Mme MORIN.- Cette convention est évolutive, si les montants venaient à évoluer en fonction des actions qui pourraient être mises en place, nous pourrions en discuter en conseil municipal et la faire évoluer.

Mme POUZIN.- D'autres interventions ? Caroline Paris ?

Mme PARIS.- Madame Morin, ma question rejoint la réflexion de Mme Duvivier.

Comment cela se passe-t-il quand vous engagez une convention avec la CCI ? J'ai pris connaissance du projet de convention qui est annexé, ce sont des clauses générales, abstraites, on parle de revitalisation, etc., il est possible d'y mettre de multiples actions.

Je ne vous cache pas que c'est une démarche que nous avons proposée.

Toutefois, je trouve les fiches et les ateliers proposés assez peu ambitieux, les montants d'engagements et de subventions en attestent.

Dans le cadre du pilotage, avez-vous déjà travaillé avec la CCI sur des actions à mener qui, en général, doivent s'envisager bien en amont et ne se déclenchent pas spontanément, il faut y penser ?

De quel budget disposez-vous pour mettre en œuvre cette convention dont vous dites qu'elle est évolutive ?

J'avais examiné les dispositifs qui peuvent être portés par la CCI, mais aussi par d'autres organismes ou institutions, il y a vraiment de gros projets d'ensemble qui sont un peu plus onéreux, il est vrai, mais les effets sont extrêmement bénéfiques. Comprenez que je ne voudrais pas que cette convention, qui est une très bonne chose, vienne porter de petites actions qui ne permettront pas à nos commerçants qui sont en souffrance, et compte tenu des locaux vacants, de voir (*inaudible*) un peu plus dynamique sur cette thématique qui est essentielle pour notre ville.

Mme MORIN.- Comme vous le savez, nous ne sommes élus que depuis le mois de février. Nous avons rencontré la Chambre de commerce très rapidement et, en fait, il fallait mettre des actions en place et des actions qui rentrent dans le budget qui nous a été alloué pour 2025, c'est ce qui a été fait.

Actuellement, ce qui pêche chez les commerçants et les artisans, c'est essentiellement la communication, c'est pourquoi la première action est vraiment ciblée sur la communication.

Ensuite, il nous fallait un socle pour travailler. Sans un état des lieux du commerce, de l'artisanat et l'entrepreneuriat à Francheville, il était difficile de prévoir des actions plus ambitieuses. Donc, sur ce mandat, qui est très court, nous nous arrêtons sur ces deux actions, mais en fonction du constat qui sera établi au mois d'octobre grâce à l'état des lieux qui sera fait en partenariat avec la Chambre de commerce, nous pourrons travailler sur des actions plus ambitieuses et avec, je l'espère, un budget plus ambitieux.

Nous sommes élus depuis cinq mois, il fallait que nous trouvions des actions pour marquer notre présence sur le territoire, c'est ce que nous avons fait. Nous travaillons étroitement avec la Chambre de commerce, mais aussi avec la Chambre des Métiers.

Mme POUZIN.- Monsieur Roche ?

M. ROCHE.- Je voterai pour, c'est très bien.

Je rebondis juste sur ce que vient de dire Mme Morin. Vous n'êtes pas en place sans historique, M. de Parisot a eu une délégation sur cette compétence pendant cinq ans, vous aviez donc la possibilité de faire déjà beaucoup de choses. Ce n'est pas comme si vous veniez juste simplement de débarquer, il y a un historique dont vous êtes aussi responsables. Non pas vous à titre personnel, mais votre équipe.

Mme MORIN.- Je ne suis élue au développement économique que depuis le mois de février, je ne peux donc parler que de ce que je fais depuis le mois de février.

Mme POUZIN.- Nous pouvons passer au vote de cette délibération ?

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-11 Servitude pour la réalisation d'un poste de soutirage GRDF dans le Parc du Grillon 2025-06-12 - Convention relative à la mise à disposition d'un terrain privé pour le retournement du camion de collecte des ordures ménagères**

(Présentation de la délibération par M. Vernat.)

Mme POUZIN.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-12 Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un terrain privé pour le retournement du camion de collecte des ordures ménagères Chemin de Montlivet**

(Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Mme DUVIVIER.- J'avais posé la question en commission pour savoir si vous aviez pu investiguer pour comprendre pourquoi ce chemin de Montlivet avait finalement été privatisé il y a longtemps, mais quand on regarde sur le cadastre, le chemin de Montlivet se termine en Y. Dans les deux cas, il permettait de rejoindre la montée des Roches, mais il s'avère que quelle que soit la branche du Y, on se retrouve dans une propriété privée. Je me demandais si tout cela avait été fait légalement, je ne sais pas si vous avez pu investiguer, j'ai essayé de le faire du côté de la Métropole, mais je n'ai pas pu avoir la réponse.

Nous avons eu l'information que cette dépense est de 15 k€ pour desservir 11 maisons, pour éviter que les habitants déplacent leurs poubelles sur 400 mètres. Lors de la commission, j'ai suggéré qu'ils déplacent simplement leurs sacs et non leur poubelle, comme le font tous les habitants des lotissements, d'autant qu'ils passent forcément par là, puisque c'est une impasse. Les bacs auraient pu être mis à l'endroit où il est dit que les véhicules peuvent se retourner. Simplement, comme beaucoup de

personnes le font, ils auraient déposé leurs sacs en passant, mais j'ai cru comprendre que la Métropole n'était pas favorable aux points de dépôt, notamment pour les poubelles grises.

J'entends que cette solution est acceptable, même si je trouve qu'elle coûte cher pour desservir seulement 11 maisons. Nous nous abstiendrons sur cette délibération, et nous serons très vigilants à ce que l'on reste bien dans cette enveloppe. S'il s'avère que nous découvririons dans les décisions du maire que ce n'est finalement pas 15 k€, mais 20, 30 ou 50 k€, cela serait choquant pour un tel service. De plus, il y a un risque de précédent, car un certain nombre d'habitants ne sont pas desservis devant leur domicile et pourraient réclamer des aménagements dans un souci d'équité.

Mme PAGNOUD.- Madame Duvivier, je reviens sur notre conversation en *off* sur le sujet de déposer son sac plutôt qu'avoir une collecte à sa porte. Pour nous, il n'est pas concevable de revenir sur une situation d'équité, à savoir que tous les Franchevillois ont leur poubelle collectée à leur porte. Nous ne pouvons pas dire aux habitants du chemin de Montlivet : « Désormais, vous amènerez vos sacs, tout en continuant à payer votre taxe d'ordures ménagères, puisque la distinction serait impossible à faire. En revanche, vous ferez la manutention ». Ce n'est pas entendable par les riverains, même s'ils ne sont que 11.

Il faut prendre en considération que l'effort financier réalisé par la commune pour remettre en état le chemin et cette fameuse raquette pour que le camion puisse se retourner, fait suite à des clignotants qui ont été allumés par des agents métropolitains qui avaient invoqué les pires dangers et le fait qu'ils risquaient leur vie à collecter des ordures à cet endroit. C'est aussi pour la sécurité et la sérénité des agents de la collecte dans leur travail que la Ville engage ces travaux.

S'agissant du montant, les devis ont été évidemment mis en concurrence. Nous avons fait du mieux que nous avons pu. J'ose espérer que nous nous en tiendrons à ce montant de l'ordre de 15 k€, mais je suis incapable d'être formelle aujourd'hui sur le montant exact, puisque les commandes devraient être passées très prochainement. De là à exploser le budget au-delà du raisonnable ? Non, nous avons suffisamment chiffré pour savoir à peu près où nous allons.

Mme POUZIN.- Caroline Paris ?

Mme PARIS.- Merci. Madame Pagnoud, le chemin est-il communal ?

Mme PAGNOUD.- Oui.

Mme PARIS.- Il n'y a pas un droit à être collecté à la porte, ce n'est pas la question. Vous connaissez la position de Vivre Francheville, dès qu'il est possible de rendre service aux habitants de Francheville, nous ne nous opposons absolument pas à ces avancées.

C'est un budget conséquent, nous souhaitons qu'il soit veillé à ce qu'il soit contenu. Après, c'est une bonne chose, nous avons vu les photos, il est vrai que le chemin n'est pas terrible et on peut imaginer que les véhicules passant, la sécurité ne soit pas maximale.

Je voulais simplement souligner qu'il y a une ouverture sur les budgets alloués qui n'était pas prévue, ce n'est pas un problème sur ce sujet, nous l'aurions fait, mais il serait aussi possible de le faire sur d'autres sujets pour lesquels vous nous opposez souvent des restrictions budgétaires, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Merci, Madame Pagnoud.

Mme POUZIN.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE RESPIRE.

- **2025-06-13 Acquisition d'une parcelle, propriété de la société SAS Francheville au profit de la commune**

M. DE PARISOT.- Nous avons à délibérer sur un point important pour l'avenir du quartier de Bel Air et, plus largement, pour l'avenir et l'équilibre de notre commune.

(Présentation de la délibération par M. de Parisot.)

Cette délibération concerne l'acquisition par la Ville de la parcelle dite « Pré aux taureaux », qui est un terrain d'une surface d'un peu plus de 23 000 m² appartenant à la SAS Francheville, filiale du groupe Eiffage. Cette acquisition n'est pas qu'une simple opération foncière, elle est la condition préalable à la construction d'un nouveau groupe scolaire public capable de répondre aux évolutions démographiques majeures attendues dans le quartier de Bel Air.

Au printemps 2025, une étude rigoureuse a été conduite pour éclairer cette décision. À la demande de la municipalité, notre assistant à maîtrise d'ouvrage : le cabinet Initial consultants a mené une étude approfondie de programmation sur les perspectives d'accueil scolaire dans ce quartier.

Cette mission a pour objectif :

- ☞ d'actualiser les besoins éducatifs à l'horizon 2035 en tenant compte des opérations immobilières prévues, notamment les projets Eiffage et Charial ;
- ☞ d'évaluer les capacités d'adaptation du groupe scolaire existant ;
- ☞ d'étudier trois hypothèses d'intervention : la rénovation extension sur site, la démolition reconstruction sur site, ou la construction d'un nouvel établissement sur un autre terrain, en l'occurrence le Pré aux taureaux.

Les conclusions de la mise à jour de cette étude sont sans appel.

- ➡ 1^{er} scénario : le maintien sur le site actuel - Trop limité, trop contraint

Le groupe scolaire actuel de Bel Air est situé sur une parcelle extrêmement contrainte, elle est totalement occupée par les bâtiments et les cours, sans aucune réserve foncière. Il ne permet pas d'ajouter des classes supplémentaires sans supprimer des espaces indispensables tels que des cours ou des aires d'évolution sportive.

La rénovation seule ne permettrait pas d'absorber l'augmentation prévisible des effectifs et l'extension est techniquement quasi impossible, sauf à engager des travaux extrêmement complexes, longs, coûteux avec des phases d'occupation temporaire particulièrement lourdes pour les élèves et pour les enseignants.

- ➡ 2^e scénario : Démolition reconstruction sur site, un chantier à haut risque.

Ce scénario nécessite :

- ☞ une évacuation totale de l'école pendant toute la durée des travaux, soit plusieurs années ;

- ☞ la mise en place de bâtiments modulaires sur un foncier qui reste à trouver ;
- ☞ un coût de travaux supérieur à une opération de construction neuve du fait de la démolition et des accès qui sont contraints ;
- ☞ une impossibilité de concevoir un projet évolutif ou mutualisé avec d'autres équipements.

En résumé, un coût élevé pour une solution limitée et non durable.

- ➡ **3^e scénario** : le Pré aux taureaux – une solution cohérente, évolutive et maîtrisable.

La construction de ce nouveau groupe scolaire sur la parcelle BC44, suivant le plan joint à cette délibération, permettra de :

- ☞ répondre aux besoins à horizon 2035, soit 22 classes : 8 maternelles et 14 classes élémentaires ;
- ☞ créer une école sur un foncier vaste, sans contraintes techniques majeures, avec la possibilité de mutualiser les espaces : cantine, bibliothèque, salle de motricité, espaces périscolaires, etc. ;
- ☞ intégrer des exigences environnementales fortes comme l'orientation bioclimatique, l'utilisation de matériaux biosourcés et la performance énergétique au final ;
- ☞ ajouter un relais Petite enfance ou d'autres équipements publics sans empiéter sur les espaces scolaires ;
- ☞ préserver enfants et enseignants d'un chantier perturbant.

Ce site offre aussi un lien direct avec les futurs espaces publics du quartier, ce qui facilitera l'accès à pied ou à vélo dans un esprit de mobilités douces.

➡ **Les conditions financières d'acquisition de cette parcelle :**

Son prix de cession est négocié à 3 261 000 € hors taxes, ce prix est conforme à l'estimation des services de l'État et validé par la Direction régionale des finances publiques, mais cette acquisition est encadrée par deux conditions suspensives majeures qu'il est important de rappeler ici :

1. la signature d'une convention de Projet urbain partenarial - PUP - avant le 31 janvier 2026. Cette convention tripartite entre la commune, la métropole de Lyon et le promoteur la SAS Francheville permettra de garantir une participation de 3 350 000 € pour les équipements publics portés par la Ville, en particulier l'école et le relais Petite enfance ;
2. la mise en compatibilité du PLU-H par la métropole de Lyon via une déclaration de projet : cette évolution réglementaire est indispensable pour permettre à la SAS Francheville, propriétaire de la parcelle AURIVA, de réaliser son opération immobilière et donc de débloquer les financements liés au PUP, c'est-à-dire les financements participatifs pour la construction de ce groupe scolaire.

Ces deux conditions sont juridiquement solides et protectrices pour la commune. Elles garantissent que nous acquerrons ce terrain qu'à la condition que l'opération globale soit viable, financée et encadrée.

Cette acquisition s'inscrit dans notre volonté de penser l'urbanisme comme un outil au service des habitants, elle répond aux besoins éducatifs, facilite l'aménagement de nouveaux équipements publics et permet de construire une ville plus équilibrée, plus durable et surtout plus attentive à nos enfants.

Nous ne sommes plus dans une logique de précipitation mais de vision à moyen long terme comme nous nous y sommes engagés devant les Franchevillois.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter favorablement cette délibération, elle est l'aboutissement d'un travail sérieux, partagé et responsable et elle nous donne les moyens d'agir concrètement pour l'avenir du quartier de Bel Air et de ses familles.

Merci.

Mme POUZIN.- Je vous remercie pour cette présentation.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Calvo Huguet ?

M. CALVO HUGUET.- Merci, Monsieur de Parisot pour cette présentation.

Nous avons quelques commentaires sur la globalité du projet, parce que nous délibérons ce soir uniquement sur une parcelle très particulière de la globalité du projet, mais il faudrait que nous puissions aussi délibérer sur la totalité du projet et pas seulement sur ce point technique, mais je suis sûr que nous y reviendrons plus tard.

Le deuxième commentaire porte sur les finances : la nouvelle proposition d'acquérir la parcelle change par rapport à l'ancienne version du projet porté par M. Rantonnet et M. Gourrier qui comprenait un troc, c'est-à-dire que l'on échangeait la parcelle située derrière la salle Léo Ferré avec la parcelle du Pré aux taureaux. Le fait de garder la parcelle Léo Ferré et d'acquérir cette parcelle implique mécaniquement une dépense supplémentaire, c'est à noter.

Nous sommes totalement pour l'acquisition de cette parcelle, parce que nous gardons la crèche, qui est relativement neuve et fonctionnelle, il fallait donc la garder. Nous sommes donc d'accord avec cela, mais nous notons juste qu'il y a une augmentation de dépenses sur le projet qui n'est pas négligeable.

Nous regrettons la baisse du nombre de logements sociaux par rapport au BRS, il me semble qu'il y a un peu plus de BRS et un peu moins de logements sociaux. Ce n'est pas flagrant mais il y avait possibilité de se rattraper un peu vis-à-vis du pourcentage de logements sociaux fixé par la loi.

Nous avons également un commentaire sur la zone en face de la pharmacie où il est projeté de faire un parking. Nous pensons qu'il est bon d'avoir des places de parking de stationnement pour les commerces, mais il faudrait peut-être mettre une barrière ou un système de contrôle pour éviter qu'il y ait des voitures ventouses de voisins qui ont plusieurs voitures et qui laisseraient leur voiture toute la journée en privant de stationnement les personnes qui veulent accéder aux commerces.

Qu'en est-il de l'avis des habitants de Bel Air ? Peut-être comptez-vous organiser une réunion à la rentrée pour présenter le projet afin que les citoyens puissent s'exprimer ?

Il y a besoin d'avancer rapidement sur le projet, car il traîne depuis plusieurs années, nous pensons nécessaire que les habitants puissent donner leur avis en amont avant que le projet soit complètement ficelé. Y aura-t-il une réunion publique ou un atelier participatif dans les mois qui viennent ? Ce serait vraiment un atout.

Nous voulons vous remercier, car vous nous transmettez des informations, ce qui n'était pas le cas lors de la mandature précédente, vous nous laissez participer au travail en nous informant sur ce que vous faites. Nous sommes toujours prêts à travailler davantage, si vous nous envoyez les documents deux ou trois jours en amont des réunions de groupes, nous pourrions vous proposer non pas des corrections mais des idées ou des petits changements qui pourraient vous être utiles.

Merci beaucoup.

M. DE PARISOT.- Effectivement, nous continuerons à travailler ensemble sur ce projet.

Ce soir, la délibération porte sur l'acquisition de cette parcelle du Pré aux taureaux. Cette parcelle a un coût, dans la version précédente du projet Eiffage, que j'appellerai « version 2024 », il n'y avait pas de coût, en revanche, il fallait intégrer dans les calculs le coût de reconstruction d'une crèche. À un moment donné de nos réflexions, de nos études, nous avons partagé ce point avec les personnels qui utilisent cette crèche, et il est devenu évident qu'il fallait la conserver parce que cet outil fonctionne bien. En prenant en compte le coût d'acquisition de la parcelle et le non-coût de construction d'une nouvelle crèche, nous arrivons à des sommes équivalentes.

Vous avez parlé du parking. Par rapport à la version 2024, la commune reste propriétaire de la parcelle sur laquelle est construite la maison François et reste propriétaire du parc François. À ce stade de nos réflexions, que nous avons partagées avec vous, nous envisageons de construire à l'emplacement de la maison François, car elle nous paraît difficilement réutilisable en l'état, elle présente beaucoup d'anomalies d'usage, voire structurelles, l'accessibilité serait très difficile à mettre en conformité.

Notre réflexion à ce jour est donc de construire un parking d'une vingtaine de places environ, qui répondrait à une problématique que nous avons soulevée l'année dernière : comment les clients peuvent-ils venir fréquenter les commerces en voiture ?

Je rappelle que les 12 à 15 propriétaires des cellules commerciales auront, par cellule, entre une et deux places dans les parkings souterrains, en revanche, rien n'a été prévu pour les éventuels clients qui viennent d'une distance supérieure au kilomètre, par exemple, de la périphérie de Bel Air. Rien n'a été prévu pour eux, c'est un dysfonctionnement que nous constatons dans les commerces du quartier de Bel Air. Nous envisageons donc de construire ce parking.

Votre réflexion de l'équiper d'un système pour s'assurer que ces places soient véritablement destinées à l'usage des clients des commerces est intéressante.

Mme POUZIN.- Je souhaite revenir sur votre remarque relative à la diminution des logements sociaux en locatif au profit du bail réel solidaire. Dans l'équipe, nous appuyons fortement l'idée de l'accession solidaire à la propriété, qui est également portée par un vice-président à la Métropole qui a accédé à notre demande de baisser les logements en location au profit de l'accession à la propriété.

L'accession à la propriété pour les foyers modestes me paraît essentielle surtout dans le territoire où le coût de l'immobilier est exorbitant.

M. CALVO HUGUET.- Merci pour les réponses.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur l'organisation d'une réunion à la rentrée pour en discuter avec les habitants de Bel Air en avance de phase, avant que le projet soit ficelé.

M. DE PARISOT.- En effet, nous comptons mettre en place un système d'information des habitants de Francheville sur l'avancement de ce projet. Nous travaillons avec le service communication et nous verrons, suivant les différentes modalités du calendrier électoral, comment nous pourrons nous inscrire dans ce calendrier pour déjà informer les proches habitants de Bel Air de l'avancée de ce projet.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Roche ?

M. ROCHE.- Comme M. Calvo Huguet l'a souligné, je vous remercie de nous avoir conviés en groupe de travail à tous les travaux que vous avez pu réaliser sur le projet. Nous n'avons évidemment pas travaillé ensemble sur le projet, mais vous nous avez informés, c'était très bien et je vous en remercie.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'ai pas pu avoir accès à l'étude qui nous annonce jusqu'à 76 % d'élèves en plus, ce qui paraît quand même énorme.

Avec ce projet d'école qui, vous l'avez dit, est l'étape suivante qui nécessite l'achat de ce terrain, vous engagez la totalité des dépenses d'investissement du prochain mandat.

Aucune avancée sur le développement des ressources et services sur le quartier sur le terrain de Charial.

Vous avez pris la décision de ne pas échanger les terrains comme votre prédécesseur le prévoyait. Bilan : le budget augmente de 500 k€ avec une crèche en bon état qui fonctionne, mais qui n'est pas neuve, contrairement au projet qui nous aurait permis d'avoir une crèche neuve, avec forcément une durée de vie supérieure, et des installations qui restent à notre charge, notamment la maison François dont nous aurons à payer la destruction.

Je suis favorable au parking, même si c'est la Métropole qui a un peu la main sur cela.

Parallèlement, vous n'avez pas respecté le BP.

À cause de votre gestion, la Ville n'a pas les moyens d'un tel projet, si ce n'est en faisant supporter son coût toujours à ceux qui payent pour les autres avec une augmentation d'impôt.

En responsabilité, je ne peux pas approuver cette délibération.

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme PARIS.- Nous allons approuver cette délibération puisque cela va dans le sens que nous avons préconisé ; le précédent projet avait conduit à tellement d'émois au sein de ce conseil municipal.

Merci, Monsieur de Parisot, d'avoir tenu deux réunions au cours desquelles vous nous avez tenus informés de l'évolution de ce projet, nous aurions aimé avoir les études, il est vrai que nous ne sommes pas dans de la coconstruction, mais nous avons une information à peu près en temps et en heure, ce qui est déjà une avancée significative.

Je voulais vous demander confirmation, parce que vous n'avez pas évoqué les chiffres et j'ai peur que mes notes n'aient pas été correctement prises : sur le scénario retenu de reconstruction sur cette parcelle que vous nous proposez d'acquérir, nous sommes sur un budget de 24 M€ hors terrain pour l'école comprenant l'EAJE ou est-il à rajouter ? C'est là où j'ai un doute.

M. DE PARISOT.- Il comprend l'EAJE et il est basé sur 22 classes.

Mme PARIS.- Ce chiffre est encore à ...

M. DE PARISOT.- Je n'ai peut-être pas assez insisté, c'est une hypothèse pour comparer les trois scénarios, nous avons à travailler sur le calibrage précis du nombre

de classes maternelles et de classes élémentaires pour lancer le programme technique détaillé de la future école.

Mme PARIS.- Nous avons bien compris que nous étions sur un comparatif de 22 classes, sachant que le chiffre 22 n'était pas forcément celui qui serait retenu, puisque j'avais noté que nous étions entre 13 et 29, de façon très large.

Le deuxième point est celui du prix d'acquisition de la parcelle. Je ne sais pas si c'est vraiment le fruit d'une négociation vis-à-vis des domaines. En revanche, vous n'avez pas parlé des concessions faites à Eiffage. Pouvez-vous nous préciser ce que représente l'exonération de la taxe d'aménagement pendant 10 ans ?

À ce stade, avez-vous fait un comparatif entre le précédent projet, qui avait été porté par Michel Rantonnet, et l'actuel ?

Ce soir, vous n'avez pas le choix, vous nous présentez une délibération pour avancer sur une promesse synallagmatique de vente avec des conditions qui semblent tout à fait sérieuses, dans le respect des intérêts de la Ville, mais nous avons forcément une vision d'ensemble puisque, vous l'avez rappelé vous-même, tout vient aussi de l'évolution du projet Eiffage, et de cette négociation qui passe entre vous, la Métropole et le propriétaire du terrain.

Nous avons tous émis, sauf M. Rantonnet et quelques-uns qui restaient avec lui, cette problématique de stationnement que vous avez évoquée. J'ai senti que ce n'était pas encore un sujet bien posé, je crois que la Métropole n'est pas fanatique d'emplacements de parking. Pouvons-nous être assurés de pouvoir réaliser ces 20 places de parking sur la parcelle qui accueille la maison François et la salle Léo Ferré ? C'était un sujet majeur sur le précédent projet, mouture 2024, comme vous l'appelez, et cela conditionne énormément le projet.

Ce soir, vous nous demandez de voter la première brique, mais nous savons que des sujets importants se poseront, sur lesquels nous devons délibérer également. Où en êtes-vous avec la Métropole sur ce sujet du parking ? Je crois qu'il y a une petite crispation sur cette thématique.

M. DE PARISOT.- Vous connaissez le goût de la Métropole pour les stationnements, en effet, nous nous battons. Il y a cette poche de stationnement à l'emplacement de la maison François, mais nous ne souhaitons pas nous arrêter là, puisque nous souhaitons développer du stationnement sur le chemin du Moulin du Got qui sera recalibré, c'est-à-dire qu'il sera élargi et qui pourra, à notre sens, recevoir des places de stationnement. Le chemin des Aubépines sera complètement reconfiguré du fait de l'arrivée de l'école, et nous ne désespérons pas de pouvoir faire aussi de nombreuses places de stationnement sur le chemin des Aubépines.

Mme PARIS.- Sur ces deux derniers points, la Métropole ne pose pas de difficultés, il reste la discussion sur ce parking de 20 places sur la parcelle que nous conserverions ?

M. DE PARISOT.- Pour l'instant, rien n'est arrêté sur les deux hypothèses que sont le chemin du Moulin du Got et le chemin des Aubépines, nous ne sommes pas encore assez avancés dans le développement du projet pour débattre du nombre de places de stationnement à ses deux emplacements.

Mme PARIS.- N'êtes-vous pas assez avancés ou y a-t-il une opposition de la Métropole qu'il va falloir dépasser ?

M. DE PARISOT.- Il faut toujours dépasser les oppositions de la Métropole.

(Rires.)

Mme POUZIN.- C'est un enjeu fort, une volonté forte, le commerce de Bel Air manque trop de stationnements, nous pouvons le voir sur l'avenue de la Table de pierre où le stationnement se fait en contre-allée, qui appartient réglementairement aux copropriétaires des immeubles qui se trouvent le long de cette rue. Nous nous battons, comme nous nous y sommes engagés, pour qu'il y ait le stationnement nécessaire pour le rayonnement et le bon fonctionnement des commerces locaux, notamment de ceux qui arriveront avec ce futur projet.

Mme PARIS.- Je ne fantasme donc pas quand je pense qu'il y a un vrai sujet avec la Métropole.

Mme POUZIN.- Je pense que ce n'est pas un *scoop*.

Mme PARIS.- Non, mais cela n'a pas été évoqué précisément or, pour nous, c'est un enjeu fort pour le quartier dans ce projet global.

Dans cette délibération, on parle de l'école, nous ne nous y opposerons pas, il est nécessaire d'avancer sur cette question de l'école à Bel Air, les habitants nous attendent. De plus, même si nous avançons aujourd'hui, nous savons que ceux qui sont à l'école de Bel Air ne verront pas la nouvelle école de Bel Air, nous ne serons certainement pas dans une position d'opposition au motif que nous n'avons pas une vision suffisamment précise du projet global. Nous allons donc avancer, mais nous aimerions fortement être associés à ces sujets, vous le faites dans le cadre des réunions que vous tenez, j'aimerais qu'elles se maintiennent, j'aimerais aussi, si possible, que nous puissions avoir en amont les éléments sur lesquels vous proposez d'échanger avec nous. Je pense qu'il faudra envisager une nouvelle commission générale sur ce sujet, parce que les débats ne sont pas les mêmes que ceux autour de la table de réunion qui nous occupe parfois entre midi et 14 h 00. J'insiste aussi sur la nécessité d'associer les habitants, je sais que le calendrier électoral va rendre complexes ces consultations, mais il faudra être assez audacieux et aller au-delà de ce que la réglementation nous impose sur des projets d'aménagement de ce type.

Les questions qui sont les miennes sont donc : l'exonération de la taxe d'aménagement et le comparatif financier entre le projet mouture 2024 et celui que vous portez aujourd'hui, vous avez répondu à celle sur les places de stationnement.

Merci.

M. DE PARISOT.- Je vais commencer par votre question sur le comparatif financier. À ce stade, il est très difficile de faire ce comparatif. Souvenez-vous, l'année dernière, au mois de septembre dans cette salle, nous avons relevé qu'il y avait d'énormes incertitudes financières sur le projet qui nous était imposé, il y avait notamment 3 000 m² d'espaces publics, mais nous n'avions aucun coût en face.

Il est déjà difficile de chiffrer le projet 2024 et, à ce stade, notre projet n'est pas assez avancé pour que nous puissions le chiffrer. Le coût global de ce projet est quelque chose que nous pouvons garder en ligne de mire, nous pourrions l'actualiser et échanger avec vous régulièrement.

Mme PARIS.- J'ai oublié de poser une dernière question : il est évident que les services accueillis à ce jour à la maison François et à la salle Léo Ferré seront reportés

sur le tènement où sera édifiée l'école, j'imagine qu'il y aura un calendrier qui sera bien respecté afin qu'il n'y ait pas de rupture de service ?

M. DE PARISOT.- Tout à fait.

Je réponds à votre question concernant la taxe d'aménagement : dans le cadre d'une opération PUC, il n'y a pas de taxe d'aménagement, la participation du promoteur Eiffage remplace cette taxe d'aménagement. Pour rappel, la participation de Eiffage est de 3 350 000 € pour aider la commune à financer les équipements publics relatifs à l'école et à la petite enfance.

Mme POUZIN.- Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Je ne peux résister à aller sur le débat des parkings. Si la Métropole n'est pas pro parking, ce n'est pas par idéologie anti-voitures ou autres, c'est simplement que l'on s'est rendu compte que l'on ne résout pas un problème de stationnement en créant des parkings, de même que l'on ne résout pas un problème de circulation en créant des routes, le fait est que cela ne fonctionne pas. On peut mettre autant de parkings que l'on veut, tous les parkings sont saturés au bout de quatre ou cinq ans, il faut en créer d'autres, c'est sans fin.

Je pense que Jacqueline Lebrun doit se souvenir de cette anecdote : à la fin du mandat de M. Lambert, il y avait eu des travaux devant la mairie et les places de parking étaient passées de 100 à 120 pendant les deux ans de travaux, mais il fallait revenir à 100 places après deux ans, cela a été l'émeute, alors qu'il n'y avait pas de problème quand il y avait 100 places. Plus on en fait, plus elles se remplissent.

Ce que disait André est essentiel, si vous voulez des places réservées aux commerces, il faut vraiment que ce soit des places réservées aux commerces, et que ce soit strict et pas avec des zones bleues ou rouges, car cela ne suffira pas. Il faut qu'il soit impossible de se garer à cet endroit si on ne va pas chez le commerçant.

Nous avons parlé de ce sujet en commission par rapport à l'école, les parents plébiscitent désormais des écoles avec des environnements apaisés (pas seulement dans les grandes villes), ils demandent de piétonniser les abords d'école. Certes, le chemin des Aubépines ne pourra pas être piétonnisé, mais il est vraiment important de penser l'école de façon que les parents puissent amener les enfants en sécurité autrement qu'en voiture, dès le début, parce que si des habitudes se prennent, il sera difficile de revenir en arrière. Si l'école devient un *drive*, ce sera toujours un *drive*, ce n'est souhaité ni par les parents ni par vous-mêmes.

M. DE PARISOT.- S'agissant des parkings, j'ai du mal à aller dans votre sens. À Bel Air, il y a déjà un déficit de places, les commerces existants s'en plaignent, il n'y a pas assez de places devant leur commerce. Nous devons déjà faire une mise à niveau pour nos commerces existants. Je tiens à rappeler que nous ne voulons pas que ce projet détruise ce qui existe à Bel Air, nous cherchons plutôt à améliorer la situation. Nous voulons que les commerces situés le long de l'avenue de la Table de pierre puissent, grâce à ce projet, avoir un meilleur rayonnement et un peu plus de zone de chalandise.

Mme DUVIVIER.- Il n'y a pas de souci sur ce point, mais il faut vraiment que ces places soient réservées aux commerces.

Mme POUZIN.- Nous passons au vote de cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE NOUS, FRANCHEVILLOIS.

Mme POUZIN.- Je vous remercie pour ce vote, c'est une étape fondamentale dans la vie de notre commune. C'est la première étape vers cette nouvelle école.

(Applaudissements.)

Je pense, en effet, que l'on peut applaudir.

Je tiens particulièrement à remercier tous ceux qui ont travaillé sur le dossier ces dernières semaines, certains sont dans cette pièce, ils ont fait un travail incroyable avec beaucoup de pugnacité, toujours dans l'intérêt de la Ville. Je remercie les agents qui ont négocié, qui ont travaillé ardemment pour que nous puissions aboutir ce soir à cette délibération.

M. DE PARISOT.- Merci pour votre vote. Je tiens également à associer les agents à cette délibération, notamment des personnes qui ne sont pas dans la salle :

- Juliette Rolquin qui a vraiment été un trait d'union entre tout ce qu'il s'est passé, parce que ce projet n'a pas démarré en 2024 ou en 2025, elle a été un peu la mémoire collective ;
- Cyril Chatagnat, quant à lui, a été l'ordonnanceur, car lorsque nous avons pris ce dossier, nous ne savions pas tellement dans quelle direction il fallait aller. Une contrainte extrêmement courte nous était imposée par la Métropole, à savoir que nous devons nous mettre d'accord avec le propriétaire de la parcelle avant le 15 mai ; c'est ce qui a été respecté, je dois le souligner. Cyril Chatagnat a vraiment ordonnancé toutes nos tâches pour que nous puissions au rendez-vous.

Je voudrais aussi remercier les services de Joffrey Buache qui ont contribué et contribuent encore à la rédaction de l'acte de vente, avec une mention particulière à Karima Morel, qui a été une négociatrice hors pair dans ce dossier à multiples rebondissements.

SOLIDARITE.

- **2025-06-14 Acquisition en VEFA du local sis 9 rue de l'Église afin de relocaliser l'EAJE Franch Mômes**

M. CERTIN.- Avant de présenter la délibération, je ne peux que m'associer à ce qui a été dit sur l'école de Bel Air, qui est très attendue par les usagers de l'école et les habitants de ce quartier.

(Présentation de la délibération par M. Certin.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Merci. J'ai deux questions :

Dans quelle mesure la subvention d'investissement de 21 466 € attribuée par la commune à VILOGIA à cette adresse, votée en conseil municipal au mois de mars, rentre-t-elle en compte dans la négociation du prix d'acquisition de ce local ?

Ma deuxième question rejoint la discussion précédente : comment allez-vous envisager la gestion de la circulation des véhicules aux abords de cette crèche pour la dépose des enfants, et les problèmes de circulation que cela peut engendrer dans la rue de l'église ?

M. DE PARISOT.- Je peux vous répondre sur la subvention que nous avons votée au dernier conseil municipal, il s'agit d'une subvention pour encourager le logement social. Le promoteur VILOGIA développe un programme de résidence pour seniors en locatif, c'est donc du logement social, nous avons subventionné cette initiative.

Mme PERRARD.- D'une manière générale, je voulais savoir si ces deux paramètres pouvaient se rencontrer dans une négociation telle que celle-là ?

M. DE PARISOT.- Non.

M. CERTIN.- En ce qui concerne la question du stationnement, il n'est pour l'instant pas prévu d'aménagement spécifique pour permettre la dépose des enfants des 16 berceaux, mais cela ne nous interdit pas d'y penser lorsque l'opération aura démarré.

Mme POUZIN.- Monsieur Roche ?

M. ROCHE.- Si j'ai bien compris, la crèche passerait de 14 à 16 berceaux, nous gagnerions deux berceaux ?

M. CERTIN.- Nous pourrions gagner deux berceaux supplémentaires en fonction de ce que pourraient nous dire les autorités de contrôle, nous pourrions être à 18.

M. ROCHE.- Cela fait 400 k€ le berceau ?

M. CERTIN.- Non. Je vous invite, lorsque vous serez disponible, à venir visiter avec moi l'EAJE Franch'Mômes, vous pourrez ainsi rencontrer l'équipe et visiter les locaux dans lesquels elle travaille et accueille les enfants.

M. ROCHE.- Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de difficulté, mais le gain par rapport au coût... Cela fait beaucoup.

M. CERTIN.- Cela nous permettra aussi d'augmenter la capacité d'accueil du restaurant scolaire qui est aujourd'hui assez limitée ; il est contraint sur l'effectif de l'école. Là encore, si vous êtes disponible, je veux bien vous faire visiter le restaurant scolaire sur un temps de cantine et vous expliquer le fonctionnement des équipes.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Caroline Paris ?

Mme PARIS.- Nous allons voter pour cette délibération, nous avons pris le soin de vérifier le prix au mètre carré, il nous semble tout à fait correct compte tenu de la tension connue dans l'Ouest lyonnais, notamment à Francheville. Il est nécessaire de faire évoluer cette crèche et d'étendre le restaurant scolaire.

Une remarque de méthode : vous nous donnez des chiffres ce soir, mais quand je vous les demande, j'ai besoin d'échanger avec l'équipe, il serait bon que nous puissions, après les commissions, avoir un retour avant la tenue du conseil municipal. Pour ce dossier spécifiquement - cela rejoint un peu le dossier Eiffage, sauf que ce dernier est autrement plus compliqué – nous aimerions avoir une vision globale, c'est à nouveau une première brique d'un projet d'ensemble qui concerne le restaurant scolaire, le déplacement de la crèche, avec un coût d'aménagement intérieur et extérieur, etc.

Vous nous demandez de voter cette délibération, nous allons la voter parce que nous considérons que c'est une bonne chose, mais nous n'avons pas de vision globale, c'est toujours ce qui nous manque, nous ne sommes pas associés à ce niveau-là. Il n'est pas simple pour nous d'apprécier la pertinence d'une délibération, cela pourrait éviter que nous nous y opposions peut-être bêtement ou sans considération des intérêts de la Ville, et de passer pour des « méchants » qui cherchent à obstruer l'avancée nécessaire de notre commune. Ce n'est pas notre objectif.

Pour M. Roche, on génère deux berceaux mais ce ne sont pas deux familles.

Mme POUZIN.- Je peux ajouter qu'une remise aux normes des locaux actuels très importante nous est imposée, c'est aussi pour une meilleure qualité de travail du personnel. Ce sera avec grand plaisir que nous vous ferons visiter l'actuelle crèche.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE NOUS, FRANCHEVILLOIS.

- **2025-06-15 Attribution du marché public de restauration collective**

M. CERTIN.- Je laisserai Christine Barbier compléter sur la partie afférente à la résidence autonomie et le portage des repas à domicile.

(Présentation de la délibération par M. Certin.)

Je laisse la parole à Christine Barbier pour compléter la présentation de la délibération sur la résidence autonomie.

Mme BARBIER.- Merci, Christophe

(Présentation de la délibération relative à la résidence autonomie et au portage des repas à domicile par Mme Barbier.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces délibérations ?

Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Il s'agit à nouveau d'une demande de précision : les tarifs que vous venez de nous indiquer répercutent-ils l'augmentation des prestataires ou sont-ils identiques à ce qu'il se faisait jusqu'à maintenant ?

M. CERTIN.- Pour les lots 1 et 2, il n'y aura pas d'augmentation de tarifs, pour autant, les prix de la prestation ont augmenté, puisque nous constatons une augmentation de 17 % sur la restauration scolaire et de 21 % sur le secteur de la petite enfance. Nous sommes plutôt bien lotis par rapport aux communes aux alentours, qui ont renouvelé leur marché l'année dernière, qui étaient plutôt autour d'une augmentation de 30 %.

Mme PERRARD.- Et pour la résidence autonomie ?

Mme BARBIER.- Une petite augmentation sera également répercutée.

Mme PERRARD.- Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Paris ?

Mme PARIS.- Nous allons pour cette délibération. Les augmentations sont significatives, mais c'est assez général.

Je renouvelle ce que je vous ai dit en commission, c'est-à-dire notre inquiétude concernant SHCB, qui est attributaire du lot n°2, puisque nous savons que cela a été extrêmement compliqué dans le cadre du contrat qui est en cours d'exécution, vous avez dû appliquer un certain nombre de pénalités. Nous notons l'augmentation votée du coût de ses prestations à raison de la Covid. Je sais qu'il n'y a que ce prestataire qui a concouru au lot n°2, pour autant, on aurait pu ne pas le retenir.

Je vous invite à une extrême vigilance, parce que je vous ai interrogé en commission, ce sujet n'est pas nouveau, nous en avons beaucoup discuté avec Mme Marcasse. J'ai le sentiment que malgré tous ces dysfonctionnements et ces difficultés qui ont émaillé... La relation n'est pas encore au top avec ce prestataire. On lui accorde un lot, mais vigilance.

Par ailleurs, lorsque vous dites que vous ne répercuterez pas l'augmentation des prix sur les tarifs qui sont appliqués aux Franchevillois, est-ce un engagement que vous prenez sur une période de 12 mois ou est-ce un engagement sur la durée du contrat, qui est reconductible par tacite reconduction pour trois ans ?

M. CERTIN.- C'est un engagement tant que je serai élu, jusqu'à l'année prochaine.

Mme PARIS.- Pouvez-vous nous donner les prix pour les cantines, car il y a plusieurs tranches, or, nous n'avons pas tous les tarifs ?

M. CERTIN.- Je ne les connais pas par cœur. Ils sont ventilés en fonction des éléments transmis par les familles dans le cadre de l'espace Famille. De mémoire, ils sont compris entre 1,78 € et 7,50 €. Il y a des tranches ventilées en fonction des tarifs.

Mme PARIS.- J'ai été un peu menteuse, je n'avais pas tous les tarifs, mais j'avais celui de la tranche à 7,50 €. C'était pour souligner que nous sommes sur un prix de repas très élevé à Francheville quand nous le comparons à celui d'autres communes. Ce serait un vrai sujet pour nous si vous deviez envisager de répercuter l'augmentation du coût des prestataires sur le tarif des cantines.

M. CERTIN.- Pour l'instant, nous n'envisageons pas de répercuter l'augmentation des tarifs sur les familles. Il n'y a pas de difficulté sur ce point.

Je reviens sur le candidat retenu SHCB, je l'ai dit dans ma présentation, nous serons extrêmement vigilants pour les raisons que vous avez évoquées. Cela dit, l'offre qu'ils ont présentée est tout à fait satisfaisante, ce n'est pas par défaut que nous choisissons ce prestataire, ils ont fait une bonne offre sur le marché.

Mme PARIS.- Merci, parce que nous sommes sur des coûts de repas élevés. Votre tranche haute, mais également les autres sont plus élevées qu'ailleurs. Je peux comparer, car mon aîné est au collège Bernardin et fréquente le restaurant scolaire du collège.

Mme POUZIN.- Monsieur Audiffren ?

M. AUDIFFREN.- Merci, Madame le Maire.

Concernant les tarifs, si ma mémoire est bonne, je ne pense pas que l'on puisse parler de tranches, car c'est le résultat d'un calcul assez complexe qui amène pratiquement à avoir un tarif par famille. Je voudrais rappeler que le système de calcul des prix appliqués aux familles est celui qui a été mis en place, il y a bien longtemps, du temps de René Lambert.

Le tarif de 7,50 € est le tarif plafond n'a pas subi de modification, sauf erreur de ma part.

Mme PARIS.- Les modalités de calcul, Monsieur Audiffren... Un peu de bonne foi, depuis l'arrivée de M. Rantonnet, vous étiez là, il y a eu une augmentation annuelle des tarifs. Je veux bien croire que vous reconduisiez un système Lambert, mais les augmentations tarifaires sont les vôtres.

M. AUDIFFREN.- Faites l'effort d'essayer de comprendre ce que je veux vous dire : il y a un système de calcul à l'origine qui fixe un prix plafond relativement élevé, en effet, quand on le compare à celui d'autres communes, on s'aperçoit que ce prix plafond est relativement élevé à Francheville, et ensuite, nous avons appliqué des augmentations qui se sont répercutées, mais dès le départ, le système de calcul faisait que le prix plafond était relativement élevé.

Mme PARIS.- C'est bien pour cela que vos augmentations tarifaires avaient un effet assez dramatique. Je ne suis pas en train de contester la méthode de calcul, je suis en train de dire que lorsque l'on augmente systématiquement les tarifs, cela peut un peu coincer à un moment donné.

Mme POUZIN.- Une augmentation des tarifs a eu lieu en 2022, si mes souvenirs sont bons. Le mode de calcul « créé » par M. Lambert avait un effet de seuil qui était très important, c'est-à-dire que proportionnellement les foyers avec de faibles revenus payaient plus cher leur repas que les foyers à hauts revenus.

En 2022, quand nous avons augmenté les tarifs, nous avons opéré une augmentation un peu plus importante pour les plus hauts revenus, de 5 %, alors qu'elle a été de 3 % pour les plus bas, de manière à casser l'effet de seuil et à retrouver un mode de calcul plus équitable. Ce mode de calcul a été complètement utilisé pour tout ce qui concerne les activités périscolaires.

Mme PARIS.- Mon propos ne concerne pas ces seuils.

Mme POUZIN.- Non, mais j'ajoutais cette information.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-16 Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE**

(Présentation de la délibération par M. Certin.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, nous pouvons la voter.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-17 Convention de partenariat pour la mise à disposition d'intervenants musique en milieu scolaire avec l'association Le Pôle de Coopérative Artistique**

(Présentation de la délibération par M. Certin.)

Mme POUZIN.- Madame Paris ?

Mme PARIS.- Anniversaire annuel concernant nos intervenants musique dans nos écoles, nous constatons que le volume d'heures est maintenu et n'a pas évolué à la hausse, alors que nous plaignons pour une évolution à la hausse depuis 2020.

Monsieur Certin, je vous ai interrogé sur la répartition de ces heures, et je me suis renseignée par ailleurs, je ne suis pas certaine que toutes les classes en bénéficient et je ne crois pas que la problématique soit seulement celle de la motivation du corps enseignant à pouvoir déployer les projets musicaux.

Il y a vraiment de très belles interventions, nous avons la chance d'avoir une école de musique extraordinaire à Francheville, et je pense qu'un effort pourrait être fait pour augmenter le volume de ces interventions.

Je ne vous cache pas que je vais rapprocher le budget annuel à notre zone de retournement pour le camion de déchets, puisque pour que nos enfants puissent faire de la musique nous parlons d'un budget de 14 400 € qui est reconduit chaque année, mais que l'on pourrait faire évoluer parce que tout évolue : inflation, coûts, etc. Je veux bien servir des personnes pour qu'elles n'aient pas à porter leur sac en bout d'impasse, mais j'aimerais que nos élèves puissent faire un peu plus de musique à l'école. Le comparatif des budgets vient nous dire que cet effort peut être fait, puisque vous trouvez 15 000 € pour une aire de retournement, c'est que le budget n'est pas si contraint. Je pense que M. Roche est un peu alarmiste quand il dit que nous allons mettre la clé sous la porte, je pense donc qu'il est possible d'aller un peu au-delà.

Je reviendrai chaque fois sur ce sujet. Merci.

Mme POUZIN.- Christophe Certin, souhaitez-vous intervenir ?

M. CERTIN.- Les dispositifs sont mis à disposition du corps enseignant, et je peux vous confirmer que certains enseignants font le choix de ne pas faire appel au dispositif.

Mme POUZIN.- Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Pourquoi ne pas faire appel à l'école de musique de Francheville pour remplir ces missions d'intervention en milieu scolaire ? Cela peut-il être réfléchi pour les années à venir ?

M. CERTIN.- C'est une bonne idée, nous allons étudier la question. Je pense que cela a déjà été étudié par la Direction Famille puisque l'école de musique est très présente sur le territoire communal. Je suppose que si ce n'est pas le cas, c'est qu'ils ne se sont pas positionnés sur la prestation faite par l'association.

Mme PERRARD.- Cela pourrait être réfléchi.

M. CERTIN.- Cela pourrait être réfléchi avec l'école de musique.

M. AUDIFFREN.- Cette question avait été abordée à ma demande et les conditions n'étaient pas réunies. Je crois qu'il y avait une question de diplôme qui empêchait les enseignants de l'école de musique d'intervenir dans les écoles.

Mme PERRARD.- Le DUMI.

Mme BEN SLIMANE.- Je ne vais pas intervenir en tant que directrice de l'école de musique ce soir, mais nous pourrions en reparler. En effet, il y a des diplômes particuliers pour intervenir dans les groupes scolaires. De plus, nos professeurs changent régulièrement. Nous pourrions voir si, à l'heure actuelle, des professeurs peuvent répondre à cette demande sachant que nous sommes aussi très présents sur

le territoire, il faut donc voir si les disponibilités existent et si nous pouvons partir dans ce genre de projet, mais nous restons ouverts à la discussion. Il faut vérifier que nos professeurs remplissent les conditions pour intervenir en école.

Mme POUZIN.- Nous vous apporterons les informations, mais il me semble qu'il y a un diplôme assez particulier pour être intervenant en musique en milieu scolaire.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-18 Convention partenariale territoriale avec l'UNICEF**

(Présentation de la délibération par M. Certin.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Madame Paris ?

Mme PARIS.- Peut-être l'avez-vous dit, Monsieur Certin, et que je n'ai pas été attentive. Dans le cadre de cette convention que nous voterons favorablement, peut-il y avoir dans le partenariat avec l'UNICEF des aides aux jeunes du CME ou du CMJ pour les projets qu'ils portent ?

Lorsque nous avons assisté au dernier CMJ, nous avons constaté qu'ils ont beaucoup d'idées mais que la mise en œuvre de celles-ci n'est pas évidente. Cela pourrait-il s'intégrer dans ce partenariat UNICEF ? Cela a-t-il été évoqué ? Si ce n'est pas le cas, c'est une idée que je propose.

M. CERTIN.- Cela a évidemment été évoqué. Ces aides ne sont pas nécessairement financières, ce sont surtout des ressources pédagogiques et des aides en structuration.

Nos enfants ont beaucoup d'idées et d'initiatives. Je reviens sur la question du CME, ils nous ont présenté, hier, un certain nombre d'initiatives faites au cours de l'année écoulée pour lesquelles ils n'ont pas reçu d'aide particulière. Cette aide nous aidera à aller plus loin et aidera nos enfants à structurer leurs actions.

C'est l'occasion pour moi de souligner, ici, l'excellent accompagnement proposé par les équipes municipales qui encadrent le CME et le CMJ, qui sont toujours inventives sur les moyens à mettre en œuvre pour aider nos enfants à déployer leurs idées.

Mme POUZIN.- Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Cette labellisation va couronner les efforts passés et actuels. Y a-t-il un plan d'action pour l'avenir pour aller au-delà de ce qui se fait déjà en CME et CMJ ?

M. CERTIN.- Le plan d'action sera dessiné en partenariat avec l'UNICEF, qui sera un soutien pour nous.

Mme POUZIN.- Je mets cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-19 Approbation de la convention unique relative au dispositif du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et de gestion partagée de la demande de logement social et des attributions 2025-2031**

(Présentation de la délibération par Mme Barbier.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-06-20 Approbation de la convention de coopération relative à la Maison médicale de garde Lyon Ouest**

(Présentation de la délibération par Mme Ben Slimane.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Nous voterons pour, d'autant plus que le modèle coopératif des communes est très intéressant.

Des études seront-elles faites concernant la fréquentation de cette maison médicale par les Franchevillois ? Pourrions-nous être en mesure de savoir de quelle manière les Franchevillois utilisent cette Maison médicale de garde ?

Ma deuxième question est la suivante : pourrions-nous avoir un point sur le projet de maison de santé à Francheville ?

Mme BEN SLIMANE.- Le projet de maison de santé fait l'objet d'une question diverse de Vivre Francheville, je prendrai donc un grand plaisir à vous en parler dans quelques instants.

En ce qui concerne votre première question sur la fréquentation des Franchevillois, je peux demander au Dr Thibault, médecin-chef de cette structure. Je peux vous donner quelques chiffres :

D'une manière générale, 5 000 à 9 000 patients fréquentent une maison médicale de garde - MMG - sur une année ;

Pour la MMG Lyon Ouest, 147 médecins volontaires sont engagés sur cette structure afin d'avoir deux médecins par jour qui peuvent consulter. Ce sont des consultations le soir en semaine, après la fermeture des cabinets, et de 8 heures à minuit les week-ends et jours fériés, ainsi que sur les ponts.

Je pourrai demander au Dr Thibault s'il est possible d'avoir ce genre d'information.

Mme POUZIN.- C'est un vrai plus pour le territoire, puisque nous avons la chance de l'avoir à proximité de Francheville.

Je mets la délibération au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme POUZIN.- La convention sera donc signée, je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Mme POUZIN.- Il est maintenant l'heure de passer aux questions diverses.

Je laisse le groupe Vivre Francheville puis lire toutes ses questions, puis nous répondrons à toutes vos questions, et nous procéderons de même pour les questions du groupe Francheville Respire.

Mme PARIS.- Nous vous avons particulièrement gâtés ce soir en questions diverses.

1 - Sécurité à proximité de l'école du Bourg

Cette question fait suite à des problématiques qui nous ont été remontées par les habitants.

L'approche de l'école ne nous paraît pas bien indiquée et de nombreux véhicules y arrivent depuis la route du Bruissin à vive allure. À cela s'ajoute que le passage piéton se situe presque à l'endroit du virage. Il nous semble que l'ensemble pose la question de la sécurité des piétons à proximité de l'école, notamment lors des entrées et sorties des élèves. Est-il possible d'améliorer la signalisation de l'école et, peut-être, de prévoir une présence de la police municipale plus accrue ?

2 - Travaux programmés à l'école de Bel Air

Il semblerait que d'importants travaux en toiture soient prévus (maternelle et élémentaire). Pouvez-vous le confirmer ? Le cas échéant, pouvez-vous préciser la nature et le coût de ces travaux ?

3 - Travaux programmés à l'école du Chater

Des travaux étaient programmés à l'école du Chater. Pouvez-vous nous en préciser la nature et nous faire un point d'avancement ? Des fuites sont constatées, notamment dans les gymnases. Les travaux de reprise seront-ils bien réalisés ?

4 - Ouverture de classes au Chater et à Bel Air, fermeture éventuelle de classes au Bourg et dérogations

La commune aurait (je n'ai pas de confirmation écrite) soutenu l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école du Chater, et le maintien de toutes les classes au Bourg, outre l'ouverture d'une classe à Bel Air. Toutefois, il semblerait que des dérogations aient été accordées pour que des enfants relevant de ces écoles soient accueillis à l'école du pont d'Alaï. Pouvez-vous nous faire un point sur les ouvertures et fermetures de classes envisagées ? Pouvez-vous nous préciser le nombre de dérogations accordées et leur fléchage ? Pouvez-vous nous préciser les motifs retenus pour les dérogations et votre politique en la matière ?

5 - Gardiens des écoles

Pouvez-vous nous expliquer les missions que les gardiens des écoles assumaient ? Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles les écoles ne bénéficient plus de gardiens ? Pouvez-vous nous expliquer les incidences financières de la suppression de ce poste pour les agents (tous postes confondus, dont avantages en nature) ? Pouvez-vous nous préciser les modalités actuelles retenues pour la sortie des poubelles, leur cadre et leur coût ?

Mme LEBRUN.- Je poursuis.

6 - Accès à la nature et à la culture des élèves de nos écoles

Pouvez-vous nous préciser si la Métropole a maintenu son budget s'agissant des actions du Projet Nature Yzeron ? À défaut, la commune permettra-t-elle, en les finançant, le maintien de l'ensemble des actions programmées ?

Pouvez-vous nous préciser les conditions dans lesquelles les élèves de nos écoles ont accès à la médiathèque (fréquence, durée...) ? Envisagez-vous de permettre l'extension de leur accès à la médiathèque ?

L'accès à la culture des élèves de Bel Air est rendu plus difficile par leur éloignement du site de l'Iris, qui nécessite un transport. Le budget alloué par la commune est aujourd'hui insuffisant pour financer les transports et permettre aux élèves de l'école de Bel Air d'assister à tous les événements culturels, à l'instar des élèves des autres écoles. Qu'envisagez-vous de faire pour rétablir une égalité d'accès sans financement par le budget propre de l'école de Bel Air ? Nous rappelons que les événements culturels sont aussi financés par les écoles (6,5 €/élève).

7 - Maison de santé

Pouvez-vous préciser l'état du projet d'installation d'une maison de santé ?

8 - Développement commercial et offres de santé

Vous avez promis le recrutement d'une personne en charge du développement commercial et de l'offre de santé. Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement de ce recrutement ?

Merci.

Mme MARCASSE.- Nous allons apporter une réponse à trois mains avec Christophe Certin et Jean-Paul Vernat aux questions 2 et 3.

S'agissant de la question sur les travaux programmés de l'école de Bel Air, les travaux d'étanchéité porteront sur le bâtiment de la maternelle et sur le bâtiment central du restaurant scolaire, avec la pose d'une étanchéité élastomère de teinte blanche, les travaux auront bien lieu à l'été 2025 pour un montant total de 114 k€ hors taxes.

Votre question n° 3 concerne l'école du Chater, les travaux d'étanchéité et d'isolation auront bien lieu en 2025 dont la rénovation du gymnase du Chater avec : isolation, pose d'un faux plafond, peintures et changement de luminaires, mais aussi en 2026. Le marché a d'ores et déjà été attribué pour les toitures-terrasses pour un moment montant de 178 429 € hors taxes.

Je laisse la parole à M. Certin et à M. Vernat.

M. CERTIN.- Je porte la parole de Jean-Paul, qui pourra me compléter si besoin sur le sujet des travaux.

Merci, Laurence, pour le point budgétaire, je me permettrai de faire deux constats. D'abord, je note que l'information circule plutôt bien entre ce qui est abordé en conseil d'école et ce qui est abordé ce soir en conseil municipal, je m'en réjouis, car c'est la marque d'un débat démocratique vivant. Ensuite, j'observe, non sans un brin d'autocritique, que mes explications apportées en conseil d'école n'ont manifestement pas totalement convaincu.

Concernant les travaux de Bel Air, les détériorations importantes constatées sur la toiture nous ont amenés à reprioriser une partie des interventions prévues cet été, l'étanchéité de la toiture sur la partie dure du bâtiment doit être faite, étant donné qu'il

pleut dans certains bureaux. Ces travaux seront réalisés cet été, probablement à partir de la mi-juillet, il restait à planifier l'intervention précisément.

En parallèle, d'autres travaux, seront prévus sur ce groupe scolaire : la rénovation du bloc WC des maternelles est prévue la première semaine du mois de juillet pour une durée de 10 jours, les sanitaires situés en face resteront parfaitement accessibles. Le remplacement de volets roulants est attendu pour deux classes, ils avaient fait l'objet d'un fléchage en conseil d'école, cela interviendra probablement courant août, vers la deuxième semaine.

Concernant le Chater, je vous confirme que la rénovation du gymnase est un élément important qui sera effectué cet été pour une durée d'une quinzaine de jours, les dates exactes restent à confirmer et à planifier en lien avec le centre social qui sera utilisateur de ce lieu-là.

La rénovation du bloc sanitaire des maternelles est également prévue début août.

Le remplacement de certains radiateurs interviendra au mois d'août, j'ai noté qu'il y en avait 12 environ.

Des aménagements sont prévus au restaurant scolaire avec la pose d'une main courante, au mois de juillet, et la réfection d'un vestiaire hommes côté restaurant, si les conditions techniques le permettent.

Les travaux d'étanchéité de la toiture du Chater, qui avaient été un instant évoqués, seront planifiés début 2026.

Enfin, à l'école du Bourg, vous n'avez pas posé la question mais j'en profite pour vous donner quelques éléments, plusieurs réaménagements sont déjà engagés, la finalisation de l'extension interviendra très prochainement, et les travaux de végétalisation vont démarrer, ils seront finalisés aux vacances de la Toussaint, qui sera la saisonnalité propice à la plantation à finaliser.

Voilà sur la question des travaux.

Vous posiez la question des ouvertures et fermetures de classes, ainsi que des dérogations. À ce jour, les mesures suivantes ont été actées et communiquées par l'inspection académique :

- ☞ une fermeture de classe est confirmée à la maternelle du Bourg ;
- ☞ à ce stade, aucune évolution n'est prévue sur Bel Air ;
- ☞ malgré une mesure de surveillance pour l'ouverture d'une classe en élémentaire qui avait été évoquée un instant, il n'y aura aucune ouverture de classe élémentaire au Chater.

Un courrier de Mme le Maire a été adressé à l'inspecteur de l'académie pour soutenir l'ouverture d'une classe élémentaire au Chater et la non-fermeture d'une classe en maternelle au Bourg. Malgré ces éléments, l'inspecteur nous a rappelé qu'un point précis avait été effectué vis-à-vis des effectifs, qui est une étape précise et habituelle dans l'élaboration des effectifs d'une école en lien avec les directions d'école. Je porte les propos de l'inspecteur : *« Les effectifs projetés restent tout à fait comparables à ceux des écoles de même type dans le département, compte tenu du nombre de classes. Ils ne permettent donc pas de justifier l'ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire au Chater »*. Néanmoins, pour l'inspection académique, il n'y a aucun motif d'inquiétude.

Concernant la maternelle du Bourg, la fermeture de la sixième classe est uniquement liée à la baisse du nombre d'enfants qui sera accueilli l'année prochaine en maternelle.

Concernant les dérogations scolaires, je rappelle que la scolarisation d'un élève hors de sa commune de résidence est encadrée strictement par le Code de l'éducation. La commune de résidence peut se voir dans l'obligation d'accepter une demande dans certains cas bien déterminés, tels que : les contraintes professionnelles des parents lorsque l'offre de restauration ou de garde n'est pas assurée, la fratrie déjà scolarisée dans un établissement, raison médicale ou continuité de cursus. D'autres motifs peuvent être recevables, sous réserve d'une décision explicite de l'autorité territoriale.

À l'inverse, certaines communes peuvent parfois accueillir des élèves sans accord de la commune de résidence, ce que nous regrettons, car cela ne respecte ni la procédure mise en place ni le lien que nous pouvons avoir avec certaines communes. Je crois savoir quel est le cas auquel vous faites référence, en l'occurrence, nous avons refusé la dérogation concernée.

Sont en cours actuellement :

- ☞ pour les dérogations sortantes, c'est-à-dire des élèves franchevillois scolarisés en dehors de la commune : 1 en maternelle et 24 en élémentaire ;
- ☞ pour les dérogations entrantes, c'est-à-dire d'élèves non-franchevillois accueillis et scolarisés à Francheville : 9 en maternelle et 21 en élémentaire.

Nous demeurerons vigilants pour que ces mouvements ne déséquilibrent pas l'organisation scolaire locale tout en veillant à respecter les cas particuliers qui méritent une attention particulière et adaptée pour les familles dont les demandes de dérogation sont très souvent justifiées.

Je laisserai mes collègues répondre à votre question sur l'Yzeron, mais je crois que l'on y a répondu dans le cadre de la délibération qui vous a été présentée.

Je laisserai la main à Daniel pour répondre à la question sur la médiathèque.

Concernant le budget transport, il est vrai que l'éloignement géographique de l'école de Bel Air du site de l'Iris impose des contraintes de transport supplémentaire. C'est précisément pour ces raisons qu'un budget spécifique avait été alloué dès 2018, et qu'il a, depuis, été pérennisé. Ce budget permet à l'établissement de couvrir tout ou partie des frais de transport liés aux actions que les enseignants souhaitent mettre en place. Ces actions sont intégralement financées par la commune, transport compris.

Pour mémoire, entre 2018 et 2024, le budget moyen transport pour l'école de Bel Air s'élève à 7,61 € par élève, contre une moyenne communale inférieure. Pour l'année 2025, une enveloppe de 2 700 € a été allouée, soit 8,82 € par élève, et soit le même budget qu'en 2024 alors que le nombre d'élèves est moins important.

Il est donc inexact de dire que l'école de Bel Air serait désavantagée sur le plan budgétaire. En revanche, ce qui est exact, c'est que nous ne privilégions pas une logique de financement à la carte qui viendrait compléter les dotations spécifiques au détriment d'une vision globale et équitable pour l'ensemble des écoles et de nos élèves. Lors des derniers conseils d'école, j'ai pris l'engagement auprès de la direction de l'école de Bel Air - ce n'est d'ailleurs pas un sujet uniquement à Bel Air – de faire un point d'étape au mois de septembre sur l'état d'avancement des dépenses de la délégation et permettre, le cas échéant, d'abonder ce budget spécifique au transport en fonction des besoins qui seraient exprimés à ce moment-là. Cet exercice ne pourra

se faire qu'en respectant les logiques budgétaires globales afin de garantir l'équité entre les groupes scolaires et la soutenabilité de nos budgets, qui ont été votés.

Mme POUZIN.- Daniel Audiffren, voulez-vous compléter ?

M. AUDIFFREN.- Je vais continuer sur les transports. Je voudrais rappeler un point : la commune est engagée en faveur de l'éducation physique et sportive des jeunes Franchevillois, et nous dispensons actuellement plus de 1 000 heures d'activités sportives pour les élèves des trois groupes scolaires de la commune. Ces 1 000 heures sont dispensées dans huit disciplines sportives, ces activités sportives se déroulent au stade, dans les gymnases du parc sportif et parfois dans les gymnases des écoles, la natation se déroule à Aquavert.

Quand les élèves doivent se déplacer, des bus sont mis à disposition par la commune. Tous ces déplacements sont organisés et intégralement financés par le budget du service des sports pour un montant supérieur à 30 k€ par an. C'est un budget conséquent, pour reprendre un mot entendu ce soir.

Concernant la médiathèque, les conditions d'accueil des élèves de nos écoles à la médiathèque n'ont pas changé, il est toujours proposé aux enseignants des accueils thématiques et des visites libres. Je vous propose de vous présenter à la rentrée, en commission Animations, un bilan des accueils scolaires pour l'année 2024-2025.

Concernant les événements culturels, je souhaiterais rappeler un certain nombre de choses : organiser des événements culturels dans une commune nécessite des infrastructures, à Francheville, nous avons la chance d'avoir l'Iris, nous fêterons ses 30 ans au mois de septembre prochain.

Il convient ensuite de faire vivre ces infrastructures avec une offre culturelle. Si vous le voulez bien, avant de parler des tarifs, parlons de l'offre culturelle. Nous nous attachons à développer et à enrichir l'offre culturelle à destination des élèves du collège et de nos trois groupes scolaires. Je rappelle la création du poste de chargé de médiation culturelle.

Ainsi, pour l'année scolaire 2024-2025, la commune a proposé huit spectacles, il y a eu au total 16 représentations qui ont accueilli 1 468 élèves : 255 maternelles, 346 élémentaires et 867 collégiens.

La commune fait l'avance des dépenses et sollicite une participation des établissements scolaires. Pour cette participation, le tarif proposé aux établissements est de 6,50 € par spectacle et par élève. Ces 6,50 € sont facturés par la commune aux écoles, les familles ne payent donc pas directement ces places de spectacle.

Chaque école gère à sa convenance la participation des familles, deux groupes scolaires sur trois ont mis en place un système qui semble intéressant : les parents payent en début d'année un montant forfaitaire de 20 à 25 € pour la participation de leurs enfants aux différentes activités proposées par l'école, ces activités peuvent être des sorties de classe, des visites de musée, des séances de cinéma ou des spectacles. Je rappelle que les écoles peuvent solliciter deux ressources pour participer au financement de toutes ces activités, d'une part, les OCCE - Office central de coopération à l'école – et d'autre part, les actions pédagogiques annuelles, le conseil municipal a voté, le 26 septembre 2024, une enveloppe de 21 040 € pour leur financement. Je rappelle que pour le collège tout se fait à travers la part collective du Pass Culture.

Enfin, je rappelle que nous avons mis en place, au 1^{er} septembre 2024, la gratuité de l'abonnement à la médiathèque pour les mineurs franchevillois.

En conclusion, je vous dirai que les élèves de nos écoles et de notre collège ont un accès facilité à la culture et que je m'en réjouis.

Je vous rends la parole.

Mme MARCASSE.- Je répondrai à la question concernant les agents qui effectuent des missions annexes.

La commune a souhaité régulariser la situation de deux agents logés dans deux logements communaux situés à proximité de l'école du Bourg et de l'école du Chater. En effet, ces agents bénéficiaient d'un logement à titre gratuit ainsi que des fluides, alors que leur mission ne le leur permettait pas au regard de la réglementation, leur mission principale n'étant pas le gardiennage des écoles. Ils assuraient, à titre accessoire, la fermeture des écoles en soirée ainsi que la gestion des poubelles, entrées et sorties or, ces missions ne permettent pas de bénéficier d'un logement de fonction à titre gratuit.

Il a donc été proposé à ces deux agents de conclure un bail à loyer modéré pour leur permettre de conserver leur logement, et de contractualiser à titre personnel pour les fluides. Nous avons passé deux délibérations aux mois de septembre dernier et nous venons d'en passer une pour les fluides.

Il leur a également été proposé de continuer à assurer la fermeture des écoles ainsi que la gestion des poubelles, entrées et sorties, sous forme d'heures supplémentaires rémunérées. Cette dernière proposition a été refusée. La commune a donc proposé aux agents travaillant dans les écoles d'assurer ces missions, des animateurs des deux accueils de loisirs se sont portés volontaires pour assurer la fermeture des écoles à partir de 18 h 45, ils seront rémunérés en heures supplémentaires. Aucun agent n'a été volontaire pour assurer la gestion des poubelles, la commune a donc conclu un contrat de prestation de service avec une société spécialisée, Netinea, pour assurer la gestion et le nettoyage des poubelles sur le site de l'école du Bourg pour le groupe scolaire, la restauration scolaire et la crèche, et le site de l'école du Chater pour le groupe scolaire, la restauration scolaire et la crèche.

Le coût mensuel de cette prestation est de 1 000 € TTC.

Mme POUZIN.- Concernant le recrutement d'une personne en charge du développement commercial et de l'offre de santé, c'est un engagement que nous avons pris au début de ce mandat, il est en cours de finalisation. Depuis plusieurs mois, les élus font un travail de terrain important, ce qui nous a permis d'affiner notre besoin, la fiche de poste est en cours de finalisation et l'annonce paraîtra dans les prochains jours pour un recrutement à la rentrée prochaine.

Claire, je vous laisse la parole pour parler de la maison de santé.

Mme BEN SLIMANE.- Je reprends la parole pour vous parler santé, mais cette fois pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle - MSP. Il s'agit toujours d'une priorité pour la municipalité et plusieurs actions concrètes ont déjà été engagées.

Tout d'abord, sur le volet foncier, nous avons étudié plusieurs sites potentiels. L'un d'eux présente un fort potentiel et fait actuellement l'objet de discussions plus poussées, notamment pour en évaluer la faisabilité sur les plans technique et réglementaire.

En parallèle, nous explorons des modèles innovants comme celui de l'Incubateur de santé solidaire – ISS. À ce titre, nous avons rencontré l'équipe municipale de Moins et leur CPTS qui ont mis en place ce dispositif que nous avons pu visiter. Plus récemment, nous avons échangé avec les fondateurs du premier ISS, installé à Grigny, dans un contexte pour eux de forte pénurie de médecins généralistes.

Pour vous expliquer rapidement, ce modèle ISS est basé sur la solidarité entre les professionnels de santé du territoire et permet d'installer une structure transitoire avant la création d'une maison de santé pérenne. Il permet de répondre à une urgence sanitaire en proposant rapidement des consultations, notamment avec des médecins généralistes, et il peut aussi contribuer à renforcer l'attractivité de notre commune en matière de santé.

Je fais le lien avec le plan médical, en vous disant que nous avons beaucoup intensifié les échanges avec les médecins. Nous avons pu rencontrer la présidente de l'Ordre des médecins du Rhône, la directrice adjointe de l'ARS Rhône, plusieurs médecins généralistes de Francheville mais aussi extérieurs. Nous avons pu également échanger avec une jeune médecin récemment thésée qui nous a rappelé que les difficultés d'installation étaient partout sur le territoire français, mais qui nous a aussi permis de mieux comprendre les attentes de cette nouvelle génération, les nouvelles pratiques professionnelles ainsi que les conditions qui pourraient les inciter à s'installer chez nous.

En résumé, ce projet avance concrètement. Nous avons identifié des pistes sérieuses en termes de foncier et engagé des partenariats constructifs avec les professionnels des institutions, et nous nous inscrivons dans une démarche dynamique et innovante.

Je peux vous assurer que nous sommes pleinement mobilisés pour que ce futur équipement réponde aux besoins de santé de notre territoire, de manière structurée et pérenne.

Mme PAGNOUD. - Je vais faire une réponse rapide qui sera complétée par Arnaud.

S'agissant de la sécurité aux abords de l'école du Bourg, vous évoquez une problématique de vitesse relevée par des parents. Cette problématique n'est pas récente, puisque nous en parlions déjà au mandat précédent. De mémoire, les parents avaient déjà relevé ce souci, il faut rappeler que nous sommes sur une zone 30. Qui, à Francheville, ne sait pas que l'on arrive devant une école à ces heures de pointe ? Ce serait quand même de la mauvaise foi de ne pas le savoir.

Nous avons évidemment conscience de cette problématique de vitesse, c'est la raison pour laquelle cette école est dotée d'une personne pour faire traverser les enfants, les autres écoles n'en ont pas, seule l'école du Bourg est dotée de cette personne.

Notre police municipale est évidemment aux abords des écoles, lors des entrées et sorties, autant que faire se peut, mais en considération de trois groupes scolaires pour un effectif actuellement réduit, ce n'est pas un secret ; c'est donc un peu compliqué.

J'ai juste un élément technique à apporter qui date du mandat précédent, mais qui est toujours d'actualité : il fut un temps évoqué la pose de coussins au sol pour faire ralentir les voitures arrivant du haut, mais ce n'est pas aussi simple à faire que ce que les parents pourraient l'imaginer, ils pourraient croire que ce serait de la mauvaise volonté de notre part or, il ne s'agit pas simplement de positionner deux coussins pour faire ralentir les véhicules, il y a une réglementation spécifique qui oblige à annoncer les coussins dans une certaine limite, de plus, les trottoirs ne sont pas assez larges ou

trop près de l'entrée charretière. Ce détail technique réglementaire nous empêche de positionner des coussins avant ce virage.

Si je puis me permettre un autre détail, certes, les parents rouspètent et ont raison de s'inquiéter si des voitures arrivent trop vite au moment où ils conduisent leur enfant à l'école, mais beaucoup de parents pourraient balayer devant leur porte en se garant correctement et en ne faisant pas un mauvais usage du dépose minute en le considérant comme une place de stationnement, ou en faisant sortir leur enfant de la voiture très rapidement sans prendre le temps d'aller se garer au parking du repos, par exemple. Il y a vraiment des dangers générés par de telles situations, avec des conducteurs qui déboîtent rapidement alors que d'autres enfants arrivent.

Je vais laisser Arnaud compléter avec son œil neuf d' élu à la voirie, pour voir si des pistes d'amélioration de sécurisation sont toujours envisageables.

M. DEVILDER.- Merci, Sophie. Nous avons déjà discuté de ce point en réunion voirie avec les équipes de la Métropole puisque, comme vous le savez, la voirie est une compétence métropolitaine.

Quelques solutions techniques peuvent exister en matière de renforcement de la signalétique et de la peinture. En effet, la pose de coussins est impossible en raison des entrées charretières. Nous pouvons également regarder le positionnement du passage piéton.

Toutes ces pistes doivent faire l'objet d'études techniques des services de la Métropole et de VTPO, qui nous ont signalé récemment en réunion qu'ils étaient très contraints par les effectifs et par le temps, puisqu'ils ont des impératifs de finir la totalité des chantiers au 31 décembre 2025.

Nous allons donc le mettre sur la liste du Père Noël.

Mme POUZIN.- Je me permets de rajouter un détail : dans le cadre de la végétalisation, nous avons prévu la mise en valeur du passage piéton de la grande rue, à savoir que sur chaque bande blanche serait ajouté un joli brocoli, ce qui permettrait une meilleure visibilité du passage piéton. Même s'il est sécurisé, d'un point de vue pédagogique, cela peut apporter un peu de visibilité, même si j'en conviens, ce n'est pas suffisant.

Nous passons aux questions de Francheville Respire, Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Merci, elles sont au nombre de quatre.

1 - Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous faire un point sur le **coût de l'aménagement de la voirie** issue de la CTM, proche de la Chopinette, dont nous avons parlé en février et mars ?

2 - Quelle est votre position sur le **raccordement de Francheville au futur réseau de chaleur urbain**, sachant qu'une nouvelle délibération métropolitaine devrait avoir lieu à l'automne sur le sujet ? Allez-vous être actifs dans le processus en informant les raccordés potentiels de cette possibilité ? Allez-vous demander à raccorder des bâtiments publics ou restez-vous hostiles à ce qui est pour nous une opportunité écologique, d'une part, et économique pour les usagers comme pour la Ville, d'autre part ?

3 - **Propriété du Colombier** : il semblerait, d'une part, que l'essentiel du vallon du Merderet soit à vendre par son propriétaire. Nous pensons que la mairie a un réel intérêt à acquérir ce terrain et à le valoriser, car c'est une pépite exceptionnelle de

biodiversité, puisque laissé en l'état depuis une dizaine d'années. C'est un îlot de fraîcheur naturel existant, c'est également un lien entre Francheville le Bas et Francheville le Haut qui pourrait permettre la création d'un sentier et relier les deux quartiers. La Ville envisage-t-elle d'acquérir ce terrain ? Allez-vous donner aux Franchevilloises et aux Franchevillois l'occasion exceptionnelle de profiter de ce lieu rare ?

4. Nous avons entendu parler dans la presse du **défi sportif de Louis Derrien**, issu d'une famille franchevilloise, qui s'est lancé dans un Tour de France en courant afin de sensibiliser à la santé mentale et récolter des fonds. Ce défi est intervenu suite au décès par suicide de son jeune frère. Comment la Ville apporte-t-elle son soutien à l'athlète ? Quelle est la politique de la ville concernant la santé mentale, notamment chez les jeunes et jeunes adultes ?

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Arnaud, je te laisse répondre à la première question sur le projet d'aménagement de la voirie proche de la Chopinette.

M. DEVILDER.- Je tiens à remercier les équipes de la Métropole et les équipes techniques de la Mairie qui ont beaucoup travaillé suite aux différents événements qui nous ont occupés depuis le début de cette année. Nous sommes arrivés à une situation qui permettra vraisemblablement de satisfaire tout le monde, riverains, clients et opérateur économique.

Le début des travaux est prévu pour le 21 juillet, normalement pour trois semaines. Nous avons convenu avec les équipes d'être un peu plus large, donc *grosso modo* du 21 juillet jusqu'à la troisième semaine d'août.

La communication sera assurée par la Métropole étant donné que le chantier est conduit par la Métropole.

La plupart des grosses nuisances devraient avoir lieu pendant la période extrêmement creuse, c'est-à-dire avant le 15 août.

J'espère avoir répondu à votre question.

Mme PERRARD.- Pourriez-vous préciser en quoi vont consister les travaux ?

M. DEVILDER.- Il y aura un aménagement du carrefour Coquilles, Bruissin et Arpinières de façon à supprimer le double stop à la sortie du chemin des Coquilles et d'avoir une situation plus sécuritaire pour ces trois axes.

Il y aura également une sécurisation de la route du Bruissin avec la création de vrais trottoirs côté Francheville, mais pas du côté Chaponost, pour sécuriser le cheminement et éviter le stationnement sauvage.

Il y aura aussi un travail sur le début du chemin des Coquilles pour permettre :

- dans le sens Coquilles vers la descente du Bruissin, une cohabitation entre les véhicules lourds, bus ou voitures, et les véhicules légers tels que les vélos, trottinettes, etc. ;
- dans le sens inverse, un passage unique pour les vélos, trottinettes, mobilités douces.

Il y aura la création de quatre vraies places de stationnement sur le côté Bruissin, en remplacement des X fausses places qui existaient.

La signalétique sera retravaillée vers le parking du fort du Bruissin pour que les clients de La Chopinette puissent faire une promenade de mise en appétit et digestive. Il y a cinq minutes à pied pour une personne valide et vaillante entre La Chopinette et le parking du Bruissin.

Mme POUZIN.- Madame Duvivier, vous aurez entendu les remerciements pour le travail effectué avec la Métropole. Je vous saurais gré de ne pas toucher votre compte Facebook pour vous en émouvoir, demain matin.

Mme DUVIVIER.- J'ai quand même été amusée par la communication du restaurant qui a « *sauvé ses places de parking* », sachant qu'il inclut les places du Bruissin qui lui avaient été proposées auparavant. Ce n'est pas grave, du moment que tout le monde est content. L'essentiel est que ces installations se fassent et que nous sortions de cette crise qui a sans doute été un peu (*inaudible*).

Je ne toucherai pas à mon compte Facebook sur ce sujet.

Mme POUZIN.- Le principal dans cette affaire est que l'on ait pu tenir compte de tous les intérêts, de la sécurité piétonne, du stationnement et de la sécurité financière du commerce.

M. DEVILDER.- Je précise que nous ne mettons pas le parking du fort du Bruissin à disposition de La Chopinette, nous améliorerons la signalétique pour que les clients mais également les autres personnes qui se rendent dans le quartier se garent au fort du Bruissin plutôt qu'ailleurs.

Je tiens à signaler l'extrême patience des riverains du chemin des Coquilles qui font face à des nuisances absolument inadmissibles de la part de beaucoup de clients de La Chopinette aux heures de restauration. Ce sont des comportements inadmissibles, sachant qu'un parking existe à cinq minutes à pied.

Il n'est pas question de privatiser ou d'octroyer même temporairement le parking, c'est un parking existant que les gens utilisent.

Mme POUZIN.- La question suivante concerne le réseau de chaleur urbain.

M. SAROLI.- Madame Duvivier, vous interpellez cette majorité sur la possibilité d'un raccordement à un futur réseau de chaleur urbain. En substance, votre question porte sur deux points :

(*propos inaudibles*) raccordement à des bâtiments publics, ce qui serait notre responsabilité, et la Métropole a donc communiqué à des acteurs privés sur la politique de raccordement, ce sera bien sûr leur choix.

Je déplore une petite remarque en filigrane et le terme que vous avez utilisé : Sommes-nous « hostiles » à ce que vous qualifiez d'opportunité écologique et économique ? Nous ne sommes pas hostiles, nous sommes vigilants, attentifs, nous étudions et nous sommes favorables ou défavorables.

Nous avons la faiblesse de penser que vous n'ignorez pas que M. Guelpa-Bonaro a sollicité un rendez-vous avec Madame le Maire, et que ce rendez-vous aura lieu sous dizaine. Par définition, à ce jour, nous ne connaissons pas les nouvelles ambitions de la Métropole pour Francheville. Vous nous demandez donc de nous positionner sur quelque chose que nous ne connaissons pas. Nous sommes élus, nous ne sommes ni magiciens ni devins, nous ne pouvons pas deviner les plans de la Métropole.

En revanche, il est certain – cela ne vous aura pas échappé – que ce groupe n'est pas prêt à délivrer des blancs-seings. Avant de nous positionner, nous attendons de

connaître les intentions de la Métropole et les tenants et aboutissants du projet de RCU. Nous supposons que vous parlez du projet de RCU Collonges-au-Mont-d'Or ?

(Réponse positive.)

Nous voulons donc connaître les tenants et aboutissants et toutes les caractéristiques techniques, les coûts, les contraintes et les durées de travaux si Francheville devait choisir de se raccorder à ce réseau. Cette méthode, qui n'est peut-être pas évidente pour l'exécutif de la Métropole, nous apparaît sensée.

Nous l'avons noté par le passé, vous avez une fâcheuse tendance à vouloir bousculer les agendas, Madame Duvivier, à croire que le temps vous est compté.

J'ai obligation de reprendre les communiqués qui avaient été faits par la Métropole à l'occasion du réseau de chaleur urbain qui a été abandonné – je cite :

« Dans le cadre d'études préalables sur le projet de réseau de chaleur Saône-Yzeron, et après avoir analysé les potentiels d'énergie de récupération, la Métropole de Lyon confirme la possibilité de valoriser une importante quantité de chaleur fatale produite par un industriel installé à Collonges-au-Mont-d'Or. L'utilisation de cette énergie de récupération permettrait de chauffer majoritairement le nouveau réseau de chaleur, chauffant l'équivalent de 25 000 logements [...]. L'usage de cette énergie décarbonée permettra de ne pas recourir à la construction d'une grande chaufferie bois sur les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon et de Francheville [assure la collectivité]. »

Fin de ce communiqué.

Francheville a donc évité le pire avec la découverte de cette source de chaleur fatale, mais il ne faut pas perdre de vue une information assez importante dans ce communiqué qui est la suivante :

« La chaleur fatale n'était pas en soi suffisante et il fallait un complément de ressource ».

M. Bruno Bernard, sur sa page Facebook, se voulait rassurant et communiquait dans la foulée – je cite :

« Par ailleurs, les études se poursuivent pour intégrer à ce projet une autre solution complémentaire et durable : la géothermie. Cette technologie consiste à exploiter la chaleur présente dans le sous-sol de manière stable et renouvelable, renforçant ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique du réseau. »

Depuis ces deux communiqués, plus d'autre communication de la part de la Métropole, pas de nouvelles, pas d'informations, en tout cas pas de documentation officielle, pas d'informations techniques. Nous ne savons pas où en sont ces études complémentaires.

La question se pose si la géothermie ne pouvait pas être exploitée ? Pourquoi la question se pose-t-elle ?

Nous avons eu une réunion dans ces lieux, début novembre 2024. M. Guelpa-Bonaro était accompagné d'un représentant de l'ADEME. Vous n'y étiez pas Madame Duvivier, vous n'aviez pas souhaité venir. Nous avons eu quelques déconvenues lors de cette réunion, mais nous avons appris que l'ADEME était prête à dégainer sa subvention, puisque la géothermie n'était pas une solution qui pouvait être retenue, trop faible, trop compliquée à aller chercher. Le compte rendu n'a pas été communiqué.

Ce qui s'est passé à Francheville pourrait évidemment se reproduire à Collonges.

Ce qui avait été dit ce soir-là et ce qui était sûr, c'est que Francheville était la grande perdante de ces travaux dignes d'une (*inaudible*), ou par une référence idéologique plus proche de vous : le grand plan quinquennal du camarade Staline, puisque Francheville devait subir des travaux pendant une durée interminable et ne profitait que de 3 % du projet. Le jeu en valait-il la chandelle ? Je ne pense pas.

Pour ces raisons, nous allons rester vigilants, et accueillir avec plaisir M. Guelpa-Bonaro.

Ce soir, nous pouvons vous dire qu'avant d'avoir reçu le projet complet, détaillé de la Métropole, nous restons soucieux de l'intérêt général, de l'intégrité du territoire et surtout de la santé de ses habitants, parce que le projet prévu n'était pas soucieux de la santé publique et n'était de toute façon pas du tout écologique.

Cette majorité sera toujours attentive et vigilante quant aux projets présentés. Elle sera soucieuse de pratiquer la vraie écologie, celle démontrée par la science.

Cette majorité sera soucieuse de ses concitoyens, si elle s'oppose à des projets, c'est parce qu'elle considérera, en se basant sur des données objectives et scientifiques, qu'ils ne sont pas assez vertueux ni pour les populations ni pour l'environnement.

La porte, celle de la chambre d'examen collective est ouverte mais, je le répète, nous n'avons pas vocation à émettre des blancs-seings.

Nous attendons d'avoir toutes les caractéristiques de ce RCU chaleur fatale avant d'émettre le moindre point de vue, c'est cela agir en responsabilité.

Je terminerai par un petit mot, Madame Duvivier, vous aviez écrit au mois de décembre, à l'adresse de Mme Paris – je vous cite :

« En attendant, bienvenue dans la campagne des municipales, et donnons à la ville de Francheville la Maire qu'elle mérite ».

Cela a été fait, Madame Duvivier.

(Rires.)

Mme POUZIN.- Madame Perrard ?

Mme PERRARD.- Je suis Madame Perrard.

Ma question était plus pragmatique que cela, il me semble, pour avoir participé à une réunion début juin à la Métropole, que les candidatures pour choisir le prestataire qui aura la délégation de service public vont commencer début 2026. Nous pouvons imaginer que la Métropole voudra savoir avant cela quelles sont les communes qui souhaitent se rattacher à ce réseau de chaleur urbain.

Je comprends bien que la majorité ne souhaite pas signer un blanc-seing. En attendant, il y a peut-être une position qui sera demandée, cela pourrait être le risque pour Francheville de passer à côté d'une opportunité de se raccorder à ce réseau de chaleur urbain.

Pour l'instant, nous ne savons pas de quoi il sera fait ou de quoi il sera complété. Voilà la raison de ma question, je voulais savoir qu'elle était la position de la ville de Francheville.

Merci.

Mme POUZIN.- La question suivante porte sur la propriété du Colombier.

M. AUDIFFREN.- Un particulier, qui ne réside pas à Francheville, est propriétaire de trois parcelles situées sous le domaine du Colombier. Cette propriété est communément appelée « Jardin du Colombier ». Il a été ouvert à la visite, l'année dernière, en septembre 2024, pour les journées du patrimoine.

La rivière Merderet, qui descend de Chaponost et se jette dans l'Yzeron en amont du Vieux pont, fait partie de cette propriété qu'elle borde dans son côté Est, en parallèle de la montée de Verdun.

Le propriétaire aurait l'intention, à terme, de se séparer de ce jardin, mais il ne l'a pas mis en vente à ce jour. Ce jardin a toujours été une propriété privée, il n'a jamais été ouvert au public. Les deux visites pour les journées du patrimoine étaient organisées avec un nombre réduit de participants et en présence du propriétaire et d'élus pour assurer la sécurité de ces participants. Il est vrai que ce jardin présente un intérêt patrimonial. En outre, c'est un îlot de verdure de trois hectares, situé entre Francheville le bas et Francheville le haut. Mais il faut tenir compte des points suivants : des travaux doivent être entrepris pour réduire les risques d'inondation liés à l'écoulement du Merderet et au débordement de la pièce d'eau qui se trouve dans la propriété. Je rappelle qu'un riverain a subi une inondation au mois d'octobre dernier, qui n'était pas liée au débordement du Merderet, mais au déversement de la pièce d'eau. Le SAGYRC a été consulté à ce sujet, il est en train de réaliser des études techniques et des devis. Je peux vous dire que je suis personnellement ce dossier auprès du SAGYRC où, je vous le rappelle, je suis délégué de la commune.

Deuxième point à rappeler : pour ouvrir éventuellement ce jardin au public, d'importants travaux de mise en sécurité devraient être réalisés. C'est un espace de trois hectares que le propriétaire entretenait lui-même.

Pour conclure, cette propriété n'est pas à la vente et la commune n'a pas pris de décision à ce sujet.

Mme POUZIN.- Je vous remercie.

La dernière question porte sur le défi sportif de Louis Derrien. J'ai apporté un premier complément de réponse à Mme Perrard, que je vais vous donner à tous, ici, ce soir. J'étais en lien avec la maman de Louis qui court pour son frère qui est décédé subitement d'une maladie psychique. Louis est parti faire le Tour de France, en courant, accompagné d'amis, de son autre frère et de sa sœur.

Ce défi nous touche. Il passe de commune en commune pour faire signer le manifeste de la Maison perchée qui vise à améliorer la prise en charge de patients atteints de pathologies psychiques, et à améliorer le regard de nous tous sur les troubles psychiques. Ce défi est extrêmement émouvant. Vous pouvez le suivre sur les réseaux sociaux, cela s'appelle « Courir pour toi ». Il a un sourire incroyable.

Je trouve son défi très chouette et, pour ma part, j'ai signé le manifeste depuis une dizaine de jours. Je vous invite à le lire sur le site de la Maison perchée. Vous pouvez aussi soutenir financièrement cette initiative. Le manifeste est très complet, je vous encourage à le lire et à le signer si vous le souhaitez, et à soutenir Louis. Aujourd'hui sur les réseaux sociaux, les *like* et « vues » comptent, c'est important pour son défi.

J'ai proposé à la famille, en cas de demande, que la commune soit en soutien. Il n'y en a pas à ce jour.

En revanche, j'aimerais, à son retour à Francheville, que nous puissions l'accueillir dignement pour le féliciter de ce beau challenge.

Je vais laisser la parole à Christine pour évoquer la santé mentale.

Mme BARBIER.- Concernant la santé mentale, nous avons un Conseil local de santé mentale qui était assez actif. Malheureusement, il a dû être mis en sommeil faute de médecin. Le médecin de la Métropole est parti à la retraite et Saint-Jean-de-Dieu, par manque d'effectif, n'a pas pu mettre un médecin à notre disposition.

Nous essayons de le relancer avec les communes du Val d'Yzeron, Tassin la Demi-Lune, Craponne, Charbonnières-les-Bains, et Marcy l'Étoile, et nous sollicitons Saint-Jean-de-Dieu, mais pour l'instant, nous avons un peu de mal, mais c'est dans notre objectif.

Le CCAS continue à animer des ateliers avec les techniciens de ces différentes communes concernant la santé psychique et le logement. Nous essayons de faire du mieux possible.

Mme BEN SLIMANE.- Je vais prendre le relais de Christine pour vous parler de santé mentale sur un autre volet, un sujet auquel je suis particulièrement sensible.

La santé mentale, en particulier celle des jeunes, est un enjeu majeur qui mérite toute notre attention. C'est une priorité que nous devons porter collectivement en agissant à plusieurs niveaux avec une approche à la fois préventive et tournée vers la déstigmatisation des troubles psychiques.

Nous avons souhaité associer le conseil municipal des jeunes à cette réflexion. Nous les avons sollicités pour qu'ils puissent à la rentrée, s'ils le souhaitent, travailler sur cette thématique, leur regard et leur engagement seront précieux pour imaginer les actions pertinentes en phase avec leur réalité.

Concernant nos écoles, je rappelle l'intervention dans le cadre périscolaire de l'association Colosse aux pieds d'argile qui lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et le bizutage dans les champs de la jeunesse et du scolaire, mais aussi du milieu sportif.

Dans le cadre scolaire, je rappelle également que nos équipes enseignantes se mobilisent autour du programme pHARe, plan global de prévention de lutte et de traitement des situations de harcèlement scolaire.

Par ailleurs, dans le cadre du nouvel accord interprofessionnel qui sera signé au mois de septembre entre l'ARS et notre Communauté professionnelle territoriale de santé - CPTS - nous avons été invités à proposer des axes de prévention à mettre en œuvre localement. La santé mentale, notamment celle des jeunes, a été identifiée très tôt comme axe prioritaire, et notre CPTS souhaite s'emparer pleinement de ce sujet. Si cette orientation est retenue, nous les accompagnerons activement dans la mise en place des actions concrètes, au plus près des besoins de notre territoire.

La CPTS souhaite également s'engager sur les enjeux de santé mentale des soignants de professionnels de santé eux-mêmes, ainsi que sur l'accompagnement et le soutien aux aidants, à ne pas oublier.

Pour terminer, je tiens à souligner le travail de renforcement des liens que nous menons depuis quatre mois avec les psychiatres, psychologues libéraux de Francheville, mais aussi avec les équipes de notre Cmp/Cattp infanto-juvénile.

Le travail est en cours, il s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec l'ensemble des acteurs concernés pour mieux accompagner, soutenir et protéger ces jeunes, mais aussi leur entourage.

Merci.

Mme POUZIN.- Merci. Je vous remercie pour ce conseil municipal qui s'achève, le prochain aura lieu à l'hôtel de ville, promis, c'est une certitude.

(Propos hors micro.)

Je n'oublierais pas le carton d'invitation, Madame Paris, vous recevrez un bristol à votre adresse, sans aucun souci, vous pouvez compter sur nous.

Je vous souhaite à tous un bel été, et de bonnes vacances à ceux qui en auront.

Nous resterons actifs tout l'été sur Francheville.

(La séance est levée à 22 h 42.)

Mme Claire POUZIN
Maire de Francheville



Sophie PAGNOUD
Secrétaire de séance

